



COMMUNE DE LAMORLAYE

HOTEL DE VILLE
24 RUE DU GENERAL LECLERC
60 260 LAMORLAYE
TEL 03 44 21 64 00

TRANSFERT D'OFFICE DE VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

(ARTICLE L.318-3 DU CODE DE L'URBANISME)

COMMUNE DE LAMORLAYE

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

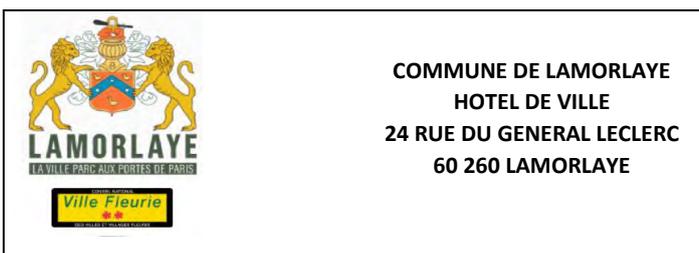
PIECE B- NOTICE EXPLICATIVE

Comprenant :

- A) NOMENCLATURE DE LA VOIE ET EQUIPEMENTS ANNEXES.
- B) NOTE RELATIVE AUX CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET A L'ETAT D'ENTRETIEN DE LA VOIE.
- C) PLAN DE SITUATION

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte de la commune de Lamorlaye.

Vu et approuvé par le Maire,
A Lamorlaye, le :



COMMUNE DE LAMORLAYE
HOTEL DE VILLE
24 RUE DU GENERAL LECLERC
60 260 LAMORLAYE

0	1	2	SEPTEMBRE 2024
3	4	5	
6	7	8	

SOMMAIRE

1- NOTE DE PRESENTATION.....	3
2- TEXTES REGLEMENTAIRES APPLICABLES.....	4
3- MODALITÉS DE LA PROCÉDURE DE TRANSFERT D'OFFICE.	7
4- SCHEMA RECAPITULATIF DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE.	9
5- LISTE ET PLAN DE SITUATION DES VOIES PRIVEES A TRANSFERER D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.	10
6- PRESENTATION DES VOIES PRIVEES A TRANSFERER A LA COMMUNE PAR SECTEUR.....	21
Secteur A : Allée Eglantine, allée de la Sablière, allée des Genêts, allée des Cerfs et des Biches, allée du Renard, allée Saint-Hubert et allée des Chevreuils	21
Secteur B : Allée de Sylvie et rue de Saint-Exupéry.	46
Secteur C : Avenue des Merisiers	54
Secteur D : Allée des Jonquilles	56
Secteur E : Rue de la Cannerie,	61
Secteur F : Impasse Mardelle, Allée du Grand Jardin, Clos Saint-Martin et Clos des Pins.	64
Secteur G : Allée de la Thève.....	77
Secteur H : Allée des Bouleaux et rue des Marais.....	81
Secteur I : Allée Pierre Loti.	88
Le secteur J : Allée de Condé, allée Blanche de Castille, allée Montcrespin, rue Hélène Boucher, allée Louis Grenier, allée Bourbon, allée Jeanne de Belloy, Allée Général Mangin, allée Séroux de Bienville, Avenue Plein Soleil, allée Guynemer, allée Santos Dumont, allée Morne, allée Blériot, allée Jean Mermoz, allée Clément Ader, allée Léonard de Vinci, allée des Fougères ainsi que la rue Antoine de Gallaix.....	92
7-SYNTHESE-CONCLUSION.	136

1- NOTE DE PRESENTATION.

La présente enquête publique porte sur le transfert d'office sans indemnités de voies privées dans le domaine public de la commune de LAMORLAYE (Oise). Il s'agit de plusieurs voies privées ouvertes à la circulation publique en desservant des ensembles d'habitations. Il s'agit essentiellement de voies tertiaires et de quelques voies secondaires.

Les vois, ouvertes à la circulation publique et desservant l'ensemble des habitations et activités, demeurent à ce jour des propriétés privées pour lesquelles les propriétaires ont renoncé de manière tacite à un usage purement privé.

Les dispositions du code de la route ainsi que le pouvoir de police générale du Maire s'appliquent sur ces voies privées puisqu'elles sont d'ores et déjà ouverte à la circulation publique. En conséquence, afin de régulariser cette situation matérielle et de conférer aux voies privées le statut juridique conforme à leur usage, une procédure de « transfert d'office » des parcelles privées dans le domaine public de la commune, conformément aux dispositions prévues à l'article L.318-3 du code de l'urbanisme, est envisagée.

Ainsi, par délibération n°39 en date du 19 juin 2024 visée par la préfecture de l'Oise le 26 juin 2024, la commune de LAMORLAYE a décidé de recourir à la procédure de transfert d'office sans indemnités des voies privées présentées ci-après.

2- TEXTES REGLEMENTAIRES APPLICABLES.

La procédure de transfert d'office des voies privées ouvertes à la circulation publique est prévue aux articles L.318-3 et R.318-10 du code de l'urbanisme et à l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Code de l'urbanisme

Article L.318-3 :

La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations et dans des zones d'activités ou commerciales peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale et réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Cette décision est prise par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune.

L'acte portant classement d'office comporte également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique. Lorsque l'entretien des voies ainsi transférées entraînera pour la commune une charge excédant ses capacités financières, une subvention pourra lui être allouée suivant les formes de la procédure prévue à l'article 248 du code de l'administration communale.

Article R.318-10

L'enquête prévue à l'article L.318-3 en vue du transfert dans le domaine public communal de voies privées ouvertes à la circulation publique dans un ensemble d'habitation est ouverte à la mairie de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

Le maire ouvre cette enquête, après délibération du conseil municipal, le cas échéant à la demande des propriétaires intéressés. Le dossier soumis à l'enquête comprend obligatoirement :

1. La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé ;
2. Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ;
3. Un plan de situation ;
4. Un état parcellaire.

Le conseil municipal doit donner son avis sur ce projet dans un délai de quatre mois.

Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié dans les conditions prévues par l'article R. 141-7 du code de la voirie routière aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le transfert est envisagé.

L'enquête a lieu conformément aux dispositions des articles R. 141-4, R. 141-5 et R. 141-7 à R. 141-9 du code de la voirie routière.

Les dispositions de l'article R. 318-7 sont applicables à l'enquête prévue par le présent article.

Code de la voirie routière

Article L.141-3 :

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

L'enquête prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.

Article R.141-4

L'enquête publique prévue au deuxième alinéa de l'article L. 141-3 s'effectue dans les conditions fixées par la présente sous-section.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.

Article R.141-5

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.

Article R.141-7

Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics.

Lorsque leur domicile est inconnu la notification est faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Article R.141-8

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Article R.141-9

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées

3- MODALITÉS DE LA PROCÉDURE DE TRANSFERT D'OFFICE.

- a) Le Maire est autorisé par le conseil municipal à lancer l'enquête publique.

La procédure de transfert d'office débute par une enquête publique préalable. Elle est ouverte par le maire après délibération du conseil, le cas échéant à la demande des propriétaires intéressés.

- b) Déroulement de l'enquête.

Le commissaire enquêteur ou les membres de la commission d'enquête sont choisis parmi les personnes figurant sur les listes d'aptitude établies par une commission présidée par le président du tribunal administratif (art. R 134-17 du CRPA) Ne peuvent être désignées pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur ou de membre de la commission d'enquête (art. R 134-17 du CRPA) :

- ni les personnes appartenant à l'administration de la collectivité ou de l'organisme bénéficiaire de l'opération projetée ou participant à son contrôle ;
- ni les personnes intéressées à l'opération, soit à titre personnel, soit en raison des fonctions qu'elles exercent, ou ont exercées depuis moins de 5 ans.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations. La durée de l'enquête est fixée à 15 jours (art. R 141-4 du code de la voirie routière).

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé (art. R 141-5 du code de la voirie routière).

Le dossier d'enquête comprend obligatoirement (art. R 318-10 du code de l'urbanisme) :

- la nomenclature des voies et équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé ;
- une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ;
- un plan de situation ;
- un état parcellaire.

Le conseil municipal doit donner son avis sur le projet dans un délai de 4 mois.

Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié dans les conditions prévues par l'article R 141-7 du code de la voirie routière aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le transfert est envisagé.

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet.

Ce registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur (art. R 141-8 du code de la voirie routière).

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées (art. R 141-9 du code de la voirie routière).

c) Délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal doit donner son avis sur le projet. La décision de transfert n'a pas à être motivée (CE, 10 février 1992, Choquette et Gonzalès, n° 107113).

Elle vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

d) Saisine du préfet pour procéder au classement d'office.

Lorsqu'un accord unanime des propriétaires intéressés existe, la simple délibération du conseil municipal suffit pour opérer la cession.

Cependant, si les propriétaires sont opposés au projet de classement, la commune doit se tourner vers le préfet, seul compétent pour opérer, par arrêté, le classement dans le domaine public communal.

L'article L 318-3 du code de l'urbanisme dispose également que «la propriété des voies privées est transférée sans indemnité dans le domaine public ». La jurisprudence civile sanctionne l'indemnisation d'un tel transfert sur le fondement de l'absence de base légale (Cass., 9 décembre 1987, n° 86-15396 ; JO AN, 4 octobre 2005, question n° 64813, p. 9248).

Par ailleurs, la décision portant transfert d'office d'une voie privée dans le domaine public communal éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels (ex. : une hypothèque) existant sur les biens transférés (JO AN, 1er février 2005, question n° 45758, p. 1100).

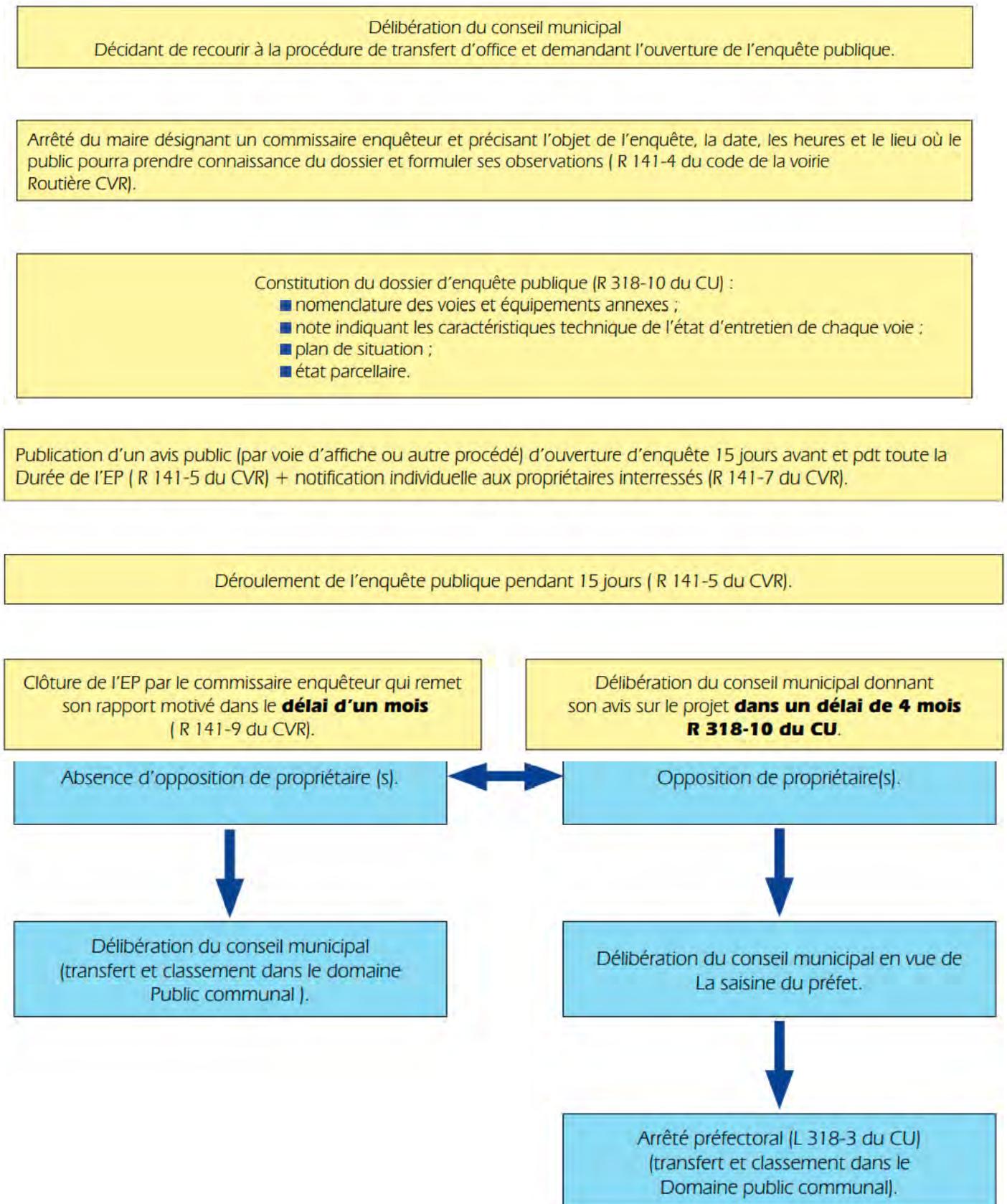
e) Modalités de publicité

Ce transfert de propriété s'analyse comme une transmission de propriété entre vifs d'immeuble, obligatoirement soumise à publicité, en application des dispositions de l'article 28 (1°) du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955.

Aussi, pour être publiée, la décision doit contenir l'ensemble des énonciations prévues par les décrets n° 55-22 du 4 janvier 1955 et n° 55-1350 du 14 octobre 1955, c'est-à-dire l'identité des propriétaires, la désignation précise des immeubles concernés par le passage des voies privées dans le domaine public et les références à la formalité donnée au titre du disposant ou dernier titulaire du droit (JO Sénat, 27.11.2008, question n° 3119, p. 2378).

4-SCHEMA RECAPITULATIF DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE.

La procédure de transfert d'office s'établit de la façon suivante :



5- LISTE ET PLAN DE SITUATION DES VOIES PRIVEES A TRANSFERER D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Les voies privées qui doivent faire l'objet d'un transfert d'office sans indemnités dans le domaine public communal sont listées ci-dessous par secteur :

Secteur A : - Allée de l'Eglantine
- Allée de la Sablière
- Allée des Genêts
- Allée des Fougères
- Allée des Cerfs et des Biches
- Allée du Renard
- Allée Saint-Hubert
- Allée des Chevreuils

Secteur B : - Allée de Sylvie
- Rue Saint-Exupéry

Secteur C : - Avenue des Merisiers

Secteur D : - Allée des Jonquilles

Secteur E : - Rue de la Cannerie

Secteur F : - Impasse de la Mardelle
- Allée du Grand Jardin
- Allée du Clos Saint-Martin
- Le Clos des Pins

Secteur G : - Allée de la Thève

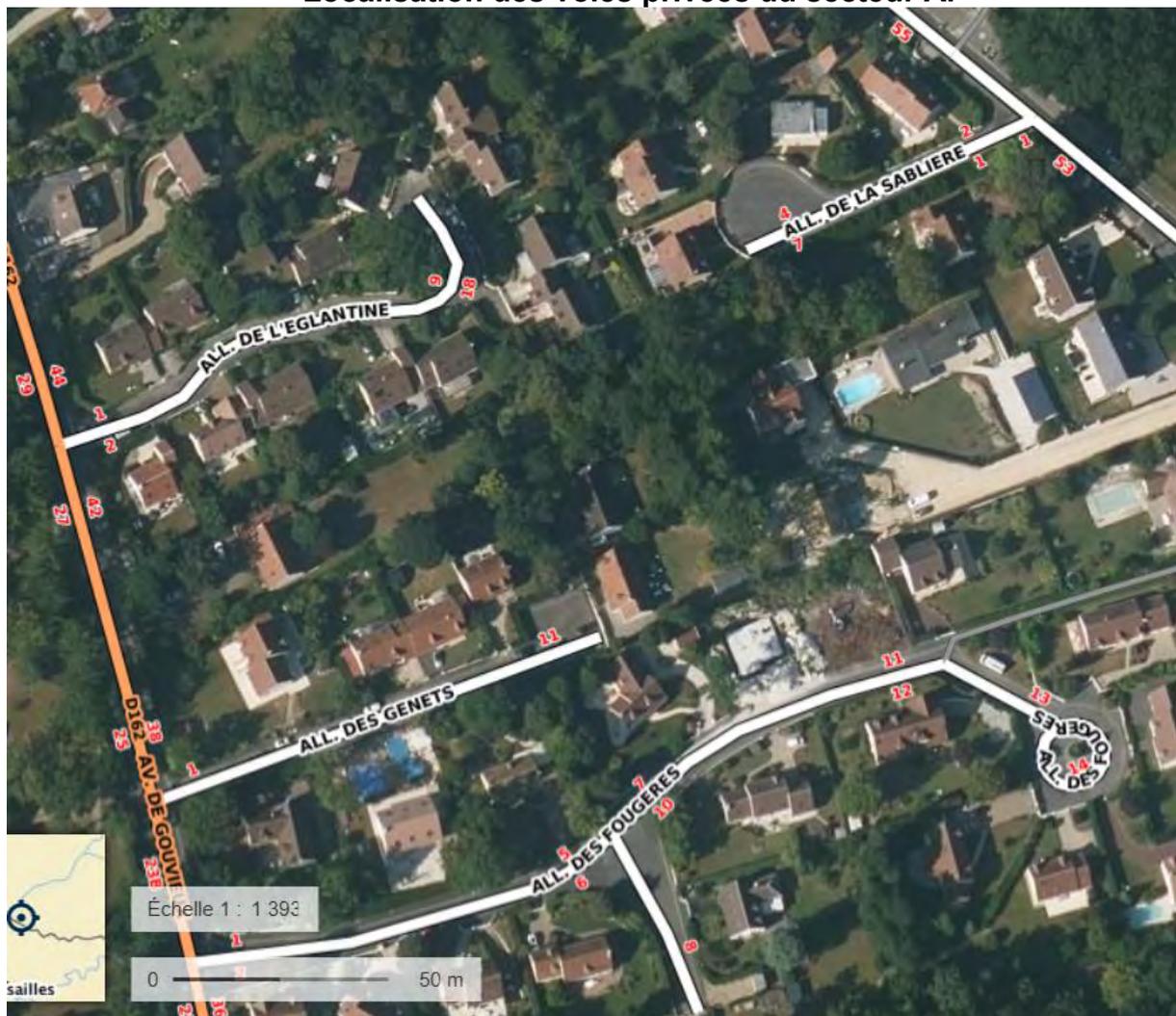
Secteur H : - Allée des Bouleaux
- Rue des Marais

Secteur I : - Allée Pierre Loti

- Secteur J :**
- Allée de Condé
 - Allée Générale Mangin
 - Allée Blanche de Castille
 - Allée Séroux de Bienville
 - Allée Montcrespin
 - Avenue Plein Soleil
 - Rue Hélène Boucher
 - Allée Guynemer
 - Allée Louis Grenier
 - Allée Santos Dumont
 - Allée Bourbon
 - Allée Morne
 - Allée Jeanne de Belloy
 - Allée Blériot
 - Allée Jean Mermoz
 - Allée Clément Ader
 - Allée Léonard de Vinci
 - Rue Antoine de Gallaix

Ces différentes voies sont localisées sur le territoire communal dans le plan de la figure ci-dessous :

Localisation des voies privées du secteur A.



Source Géoportail

Allée de l'Eglantine, allée de la Sablière, allée des Fougères et allée des Genets

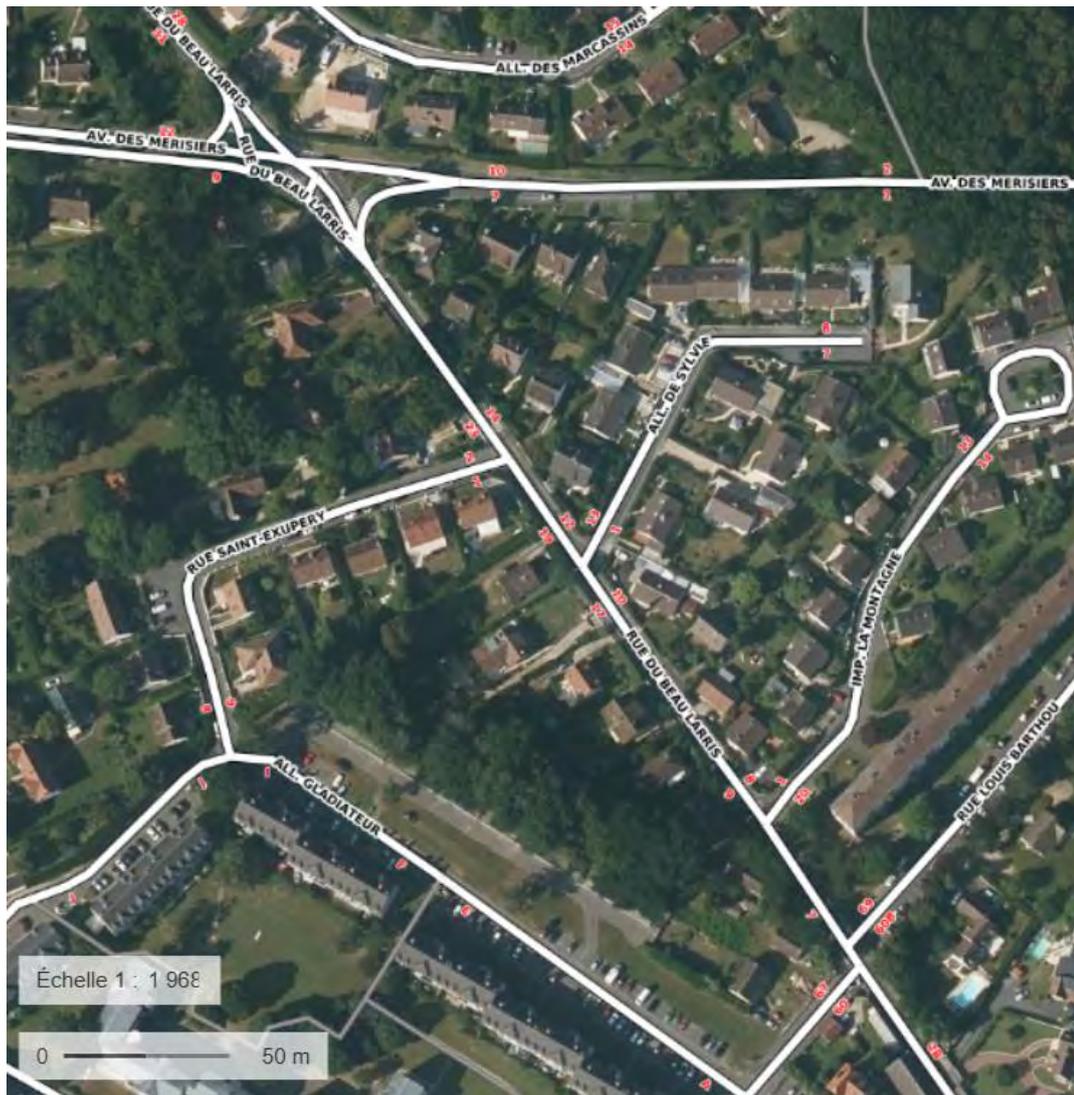
Localisation des voies privées du secteurs A sur la commune de Lamorlaye.



Source Géoportail

Allée des Cerfs et des Biches, allée du Renard, allée Saint-Hubert, et allée des Chevreuils.

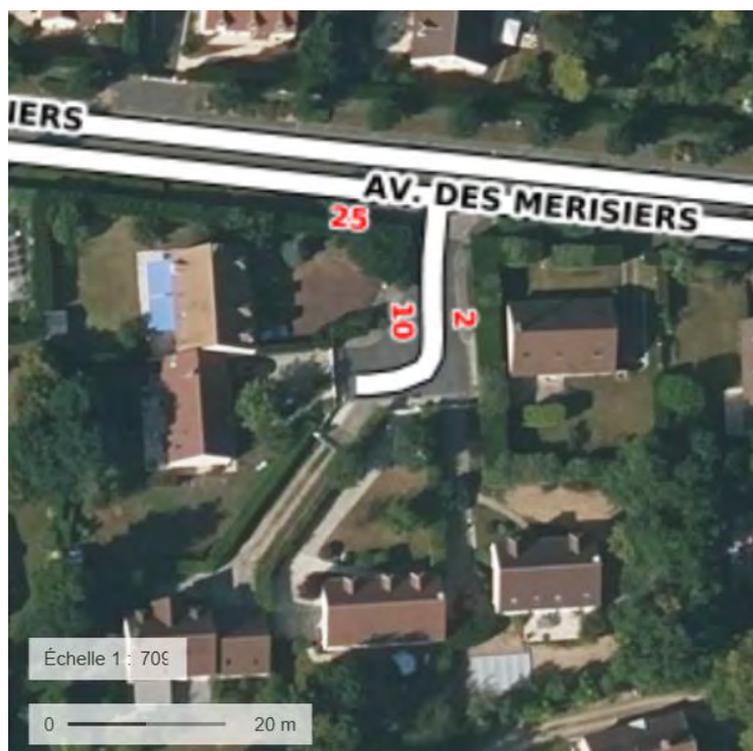
Localisation des voies privées du secteurs B sur la commune de Lamorlaye



Source Géoportail

Allée de Sylvie et Rue Saint-Exupéry.

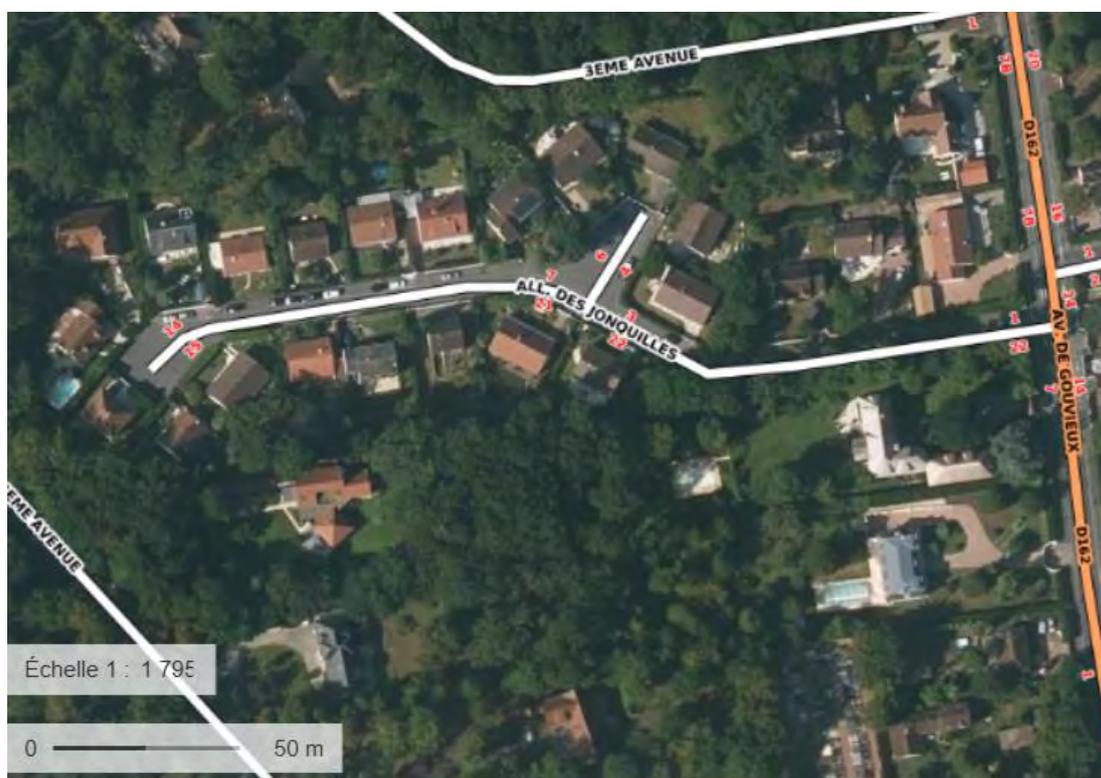
Localisation des voies privées du secteurs C sur la commune de Lamorlaye



Source Géoportail

Allée des Merisiers.

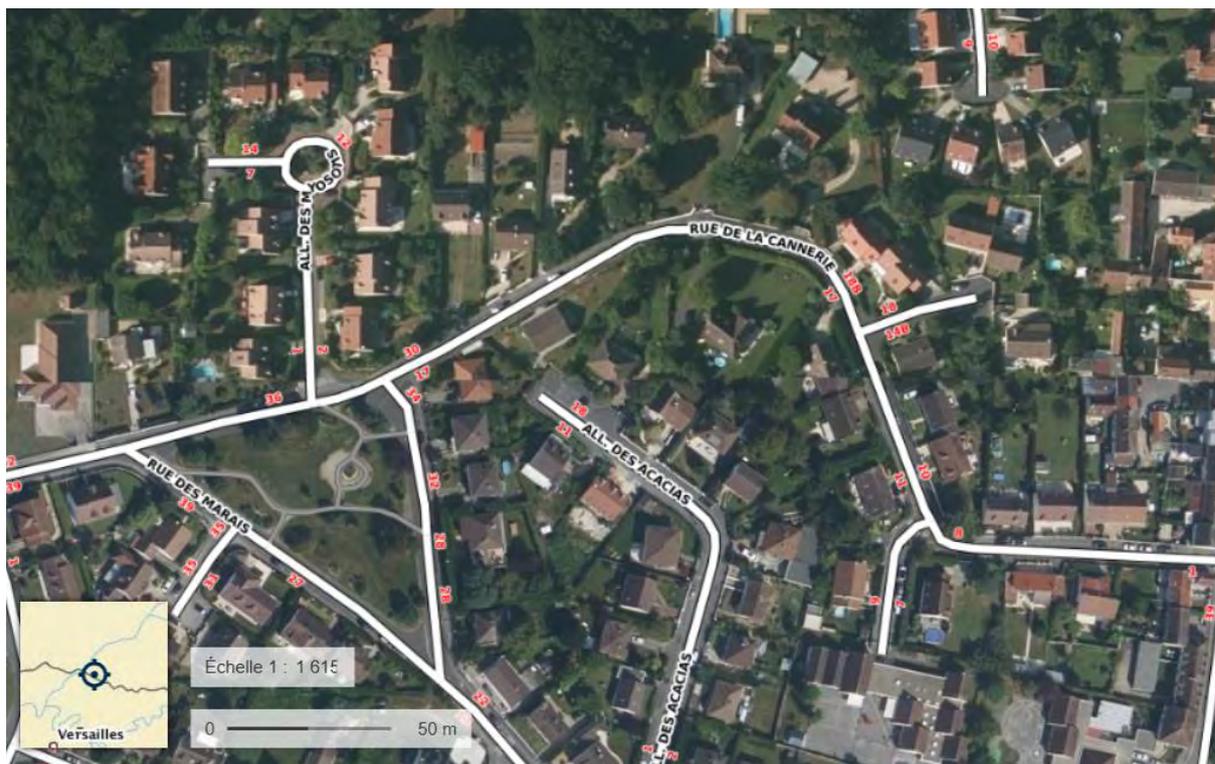
Localisation des voies privées du secteurs D sur la commune de Lamorlaye



Source Géoportail

Allée des Jonquilles.

Localisation des voies privées du secteurs E sur la commune de Lamorlaye



Source Géoportail

Rue de la Cannerie.

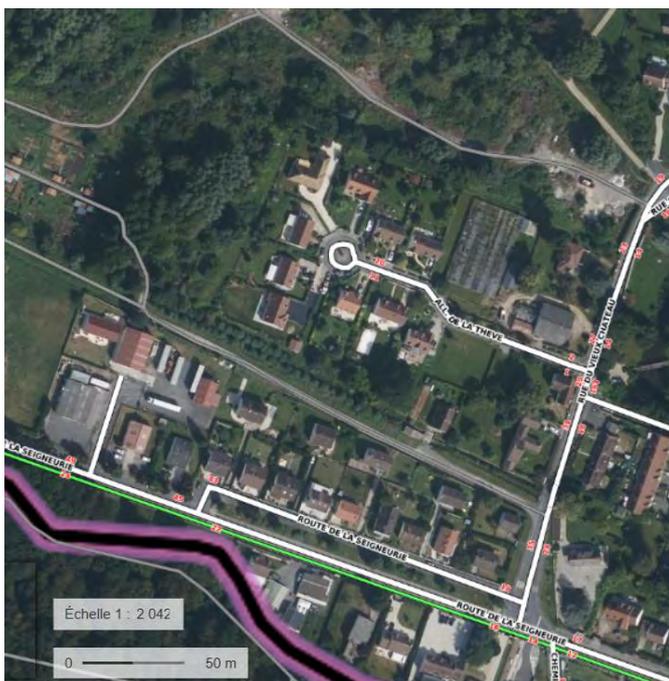
Localisation des voies privées du secteur F sur la commune de Lamorlaye.



Source Géoportail

Impasse de la Mardelle, allée du Grand jardin, allée du Clos Saint-Martin et le Clos du Pin.

Localisation des voies privées du secteur G sur la commune de Lamorlaye.



Allée de la Thève.

Source : Géoportail

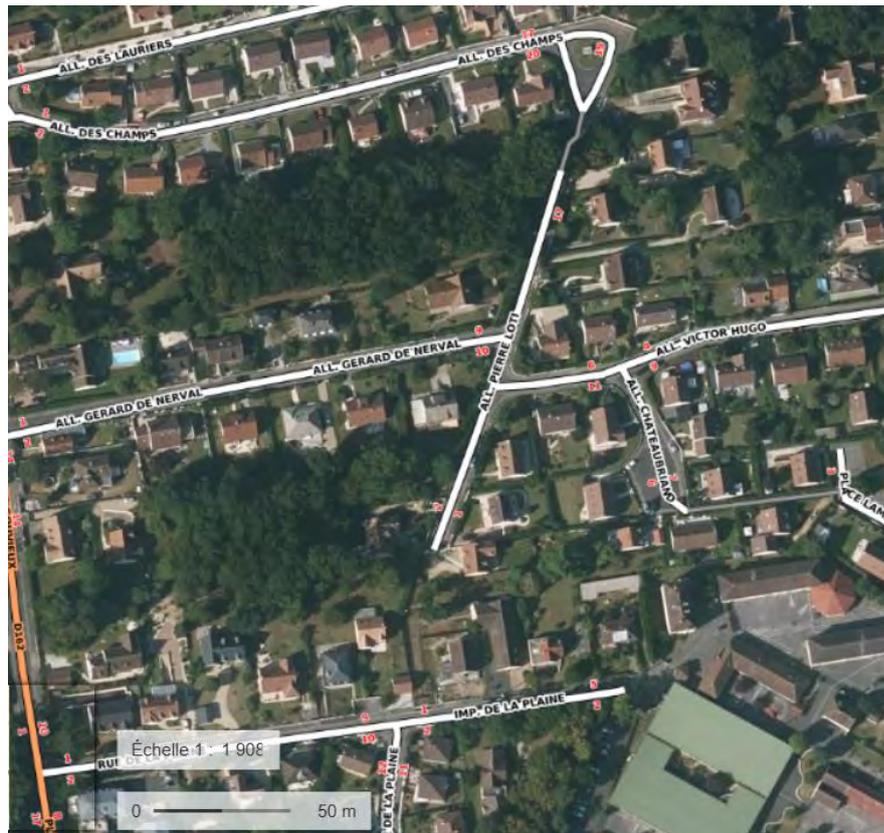
Localisation des voies privées du secteur H sur la commune de Lamorlaye



Source Géoportail

Allée des Bouleaux et rue des Marais.

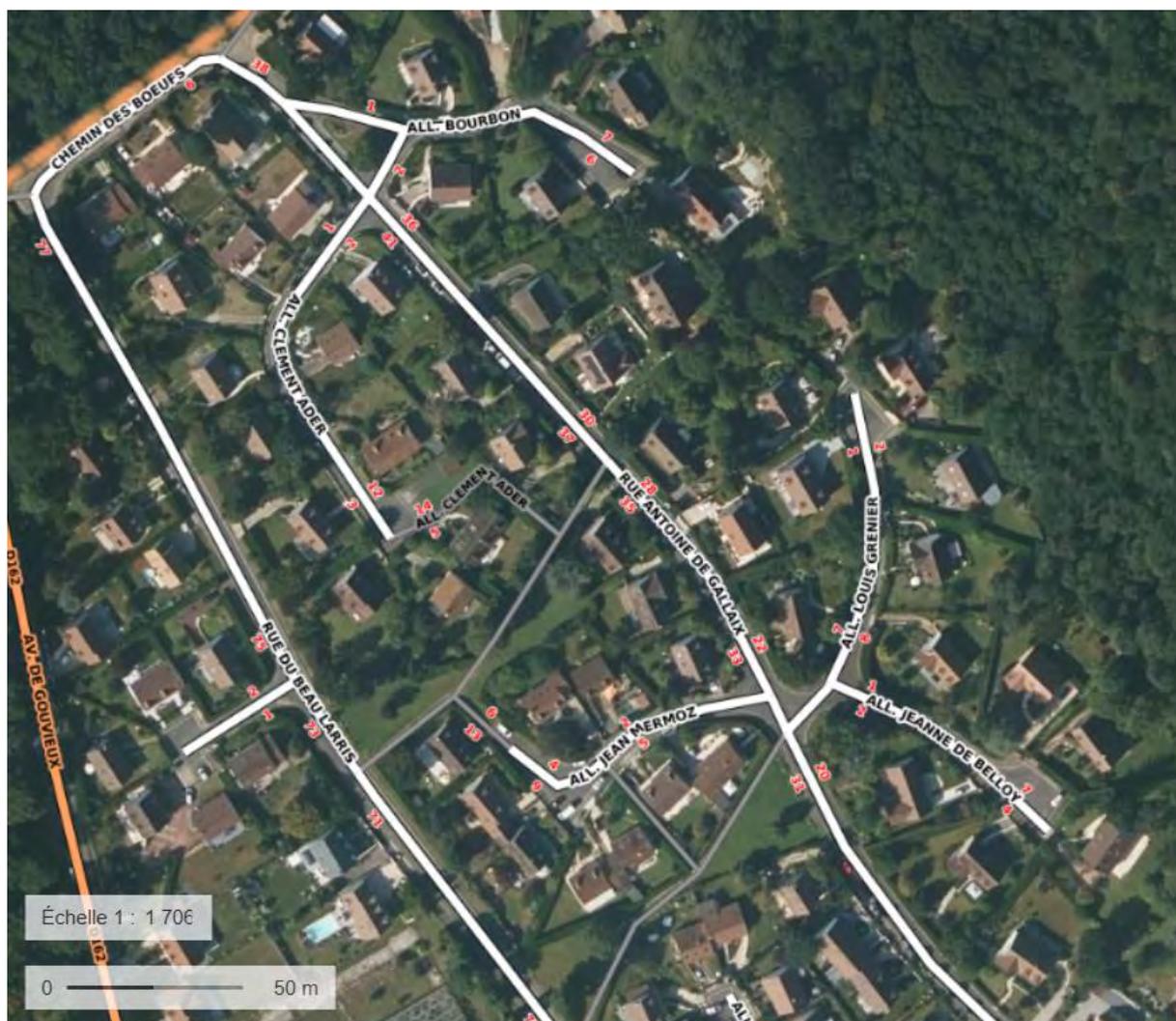
Localisation des voies privées du secteur I sur la commune de Lamorlaye



Source Géoportail

Rue Pierre Loti.

Localisation des voies privées du secteurs J sur la commune de Lamorlaye.



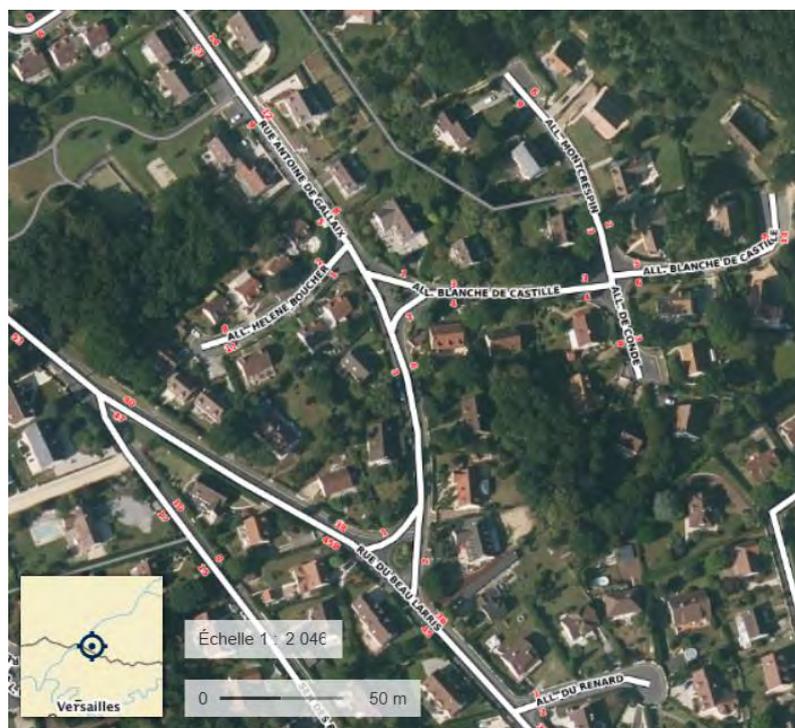
Source Géoportail

Allée Bourbon, Clément Ader, rue Antoine de Gallaix, allée Mermoz, allée Jeanne de Belloy, allée Louis Grenier et allée Léonard de Vinci.



Source Géoportail

Allée Séroux de Bienville, allée du Général Mangin, allée Louis Blériot, allée Guynemer, allée Hélène Boucher, allée Santos Dumont, allée Morne, Avenue Plein Soleil et rue Antoine Gallaix



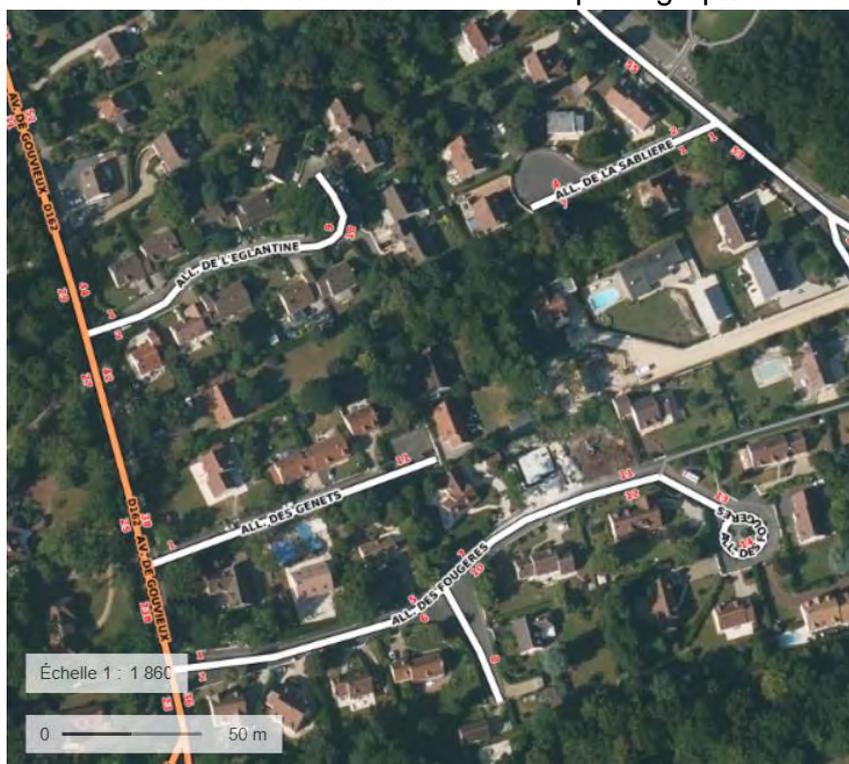
Source Géoportail

Allée Blanche de Castille, allée Montcrespin et allée de Condé.

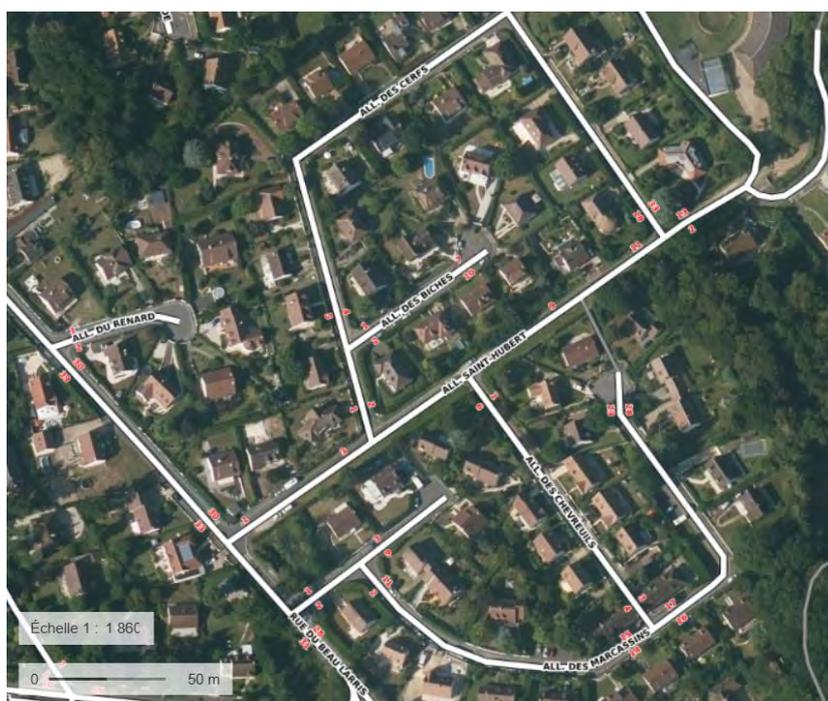
6- PRESENTATION DES VOIES PRIVEES A TRANSFERER A LA COMMUNE PAR SECTEUR.

Secteur A : Allée Eglantine, allée de la Sablière, allée des Genêts, allée des Cerfs et des Biches, allée du Renard, allée Saint-Hubert et allée des Chevreuils.

Les voies de ce secteur A sont localisées sur les photographies aériennes ci-dessous :



Source Géoportail



Source Géoportail

Allée Eglantine.

A/ Situation cadastrale



Source cadastre.gouv.fr

L'allée Eglantine est une voie privée en impasse qui s'inscrit sur la parcelle cadastrée BP n°591 pour une superficie totale de 591 m² et dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BP	591	Voirie	591
Total en m²			591

L'allée Eglantine appartient à la S.A PROMOTERRE, promoteur immobilier qui n'a pas rétrocédé la voie à la commune lors de la réalisation du projet immobilier. La voie et les trottoirs doivent être rétrocédés à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée « Allée Eglantine » est une voie tertiaire (desserte d'habitations) qui présente une longueur d'environ 125 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,50 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Les trottoirs sont revêtus. La voie dessert une quinzaine de maisons individuelles.

L'allée est en double sens de circulation sans stationnement. La voie est aménagée sans alignement d'arbres. La chaussée et un des trottoirs sont revêtus en enrobé noir. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon avec des raccords visibles sur l'enrobé suite à des interventions liées à des travaux de voiries et réseaux divers qui ont dû avoir lieu par le passé. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée Eglantine : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Allée Eglantine

Photographie 1 : Allée Eglantine. Chaussée et trottoirs revêtus en bon état.



Photographies 2 et 3 : Chaussée et trottoirs sans stationnement. Eclairage. Placette de retournement.



Allée de la Sablière

A/ Situation cadastrale



Source cadastrer.gouv.fr

L'allée de la Sablière est une voie privée en impasse qui s'inscrit sur les parcelles cadastrées BP n°673 et BP n°730 pour une superficie totale de 886 m² et dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BP	673	Voirie	881
BP	730	Accotement	5
Total en m²			886

L'allée de la Sablière appartient à l'Association Syndicale Libre des copropriétaires du lotissement « Louvel ». La voie et les trottoirs sont à rétrocéder à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée « Allée de la Sablière » est une voie tertiaire qui présente une longueur d'environ 75 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,00 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Un des deux trottoirs est revêtu, l'autre est enherbé. Elle dessert quelques maisons individuelles.

L'allée est en double sens de circulation sans stationnement. La voie est aménagée sans alignement d'arbres. La chaussée et un des trottoirs sont revêtus en enrobé noir. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon avec des raccords visibles suite à des interventions de rénovation qui ont dû avoir lieu par le passé. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée de la Sablière : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Allée de la Sablière.

Photographie 1 : Allée de la Sablière. Vue vers la rue du Beau Larris.



Photographie 2 : Placette de retournement.



Allée des Genêts

A/ Situation cadastrale



Source cadastre.gouv.fr



L'allée des Genêts est une voie privée en impasse qui s'inscrit sur la parcelle cadastrée BP n°602 pour une superficie totale de 984 m² et dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BP	602	Voirie	984
Total en m²			984

L'allée des Genêts appartient à la Société de Réalisation et de Financement Immobiliers qui n'a pas rétrocedé la voie à la commune une fois l'opération immobilière terminée. La voie et les trottoirs sont à transférer à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée « Allée des Genets » est une voie tertiaire qui présente une longueur d'environ 75 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,00 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Les trottoirs sont revêtus. Elle dessert une dizaine de maisons individuelles.

L'allée est en double sens de circulation sans stationnement. La voie est aménagée sans alignement d'arbres. La chaussée et les trottoirs sont revêtus en enrobé noir. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

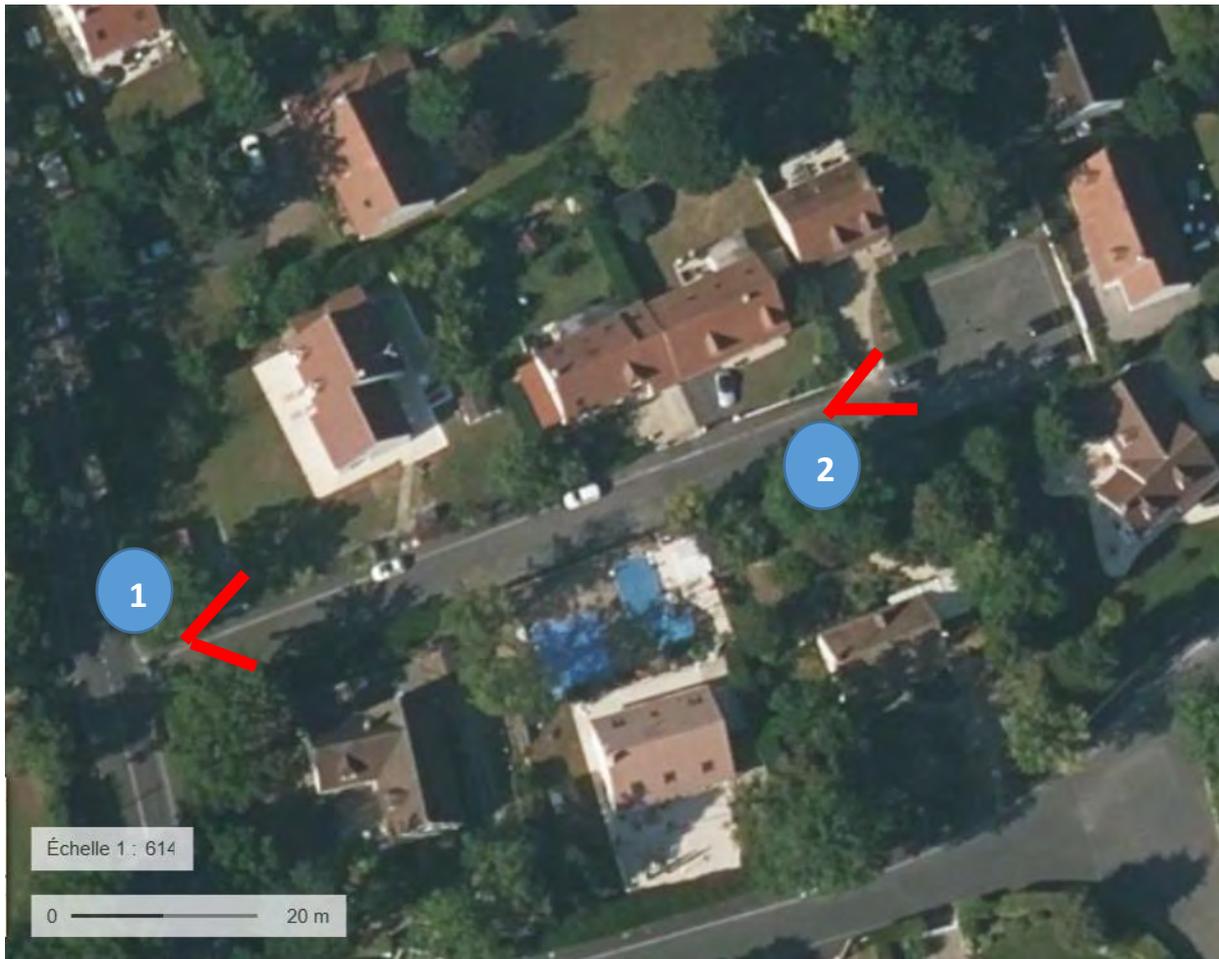
La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon avec des raccords visibles suite à des interventions de rénovation qui ont dû avoir lieu par le passé. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée des Genêts : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Allée des Genêts.

Photographie 1 : Allée des Genêts. Vue en entrée de voie à partir de la rue de Gouvieux.



Photographie 2 : Placette de retournement de la voie en impasse.



Allée des Cerfs et des Biches

A/ Situation cadastrale



Source cadastre.gouv.fr



L'allée des Cerfs et l'allée des Biches sont des voies privées. L'allée des Biches est une voie en impasse. L'allée des Cerfs donne sur l'allée Saint-Hubert. Ces voies s'inscrivent sur la parcelle cadastrée BP n°278 pour une superficie totale de 3 684 m² et dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BP	278	Voirie	3 684
Total en m²			3 684

L'allée des Cerfs et l'allée des Biches appartiennent à la Société MARSO qui n'a pas rétrocédé les voies à la commune une fois l'opération immobilière terminée. Les voies et les trottoirs sont à transférer à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée « Allée des Cerfs » est une voie tertiaire qui présente une longueur totale d'environ 340 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,50 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Les trottoirs sont revêtus avec la présence de trottoirs enherbés localement. Elle dessert une trentaine de maisons individuelles.

L'allée est à double sens de circulation sans stationnement. La voie est aménagée sans alignement d'arbres. La chaussée et les trottoirs sont revêtus en enrobé noir. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

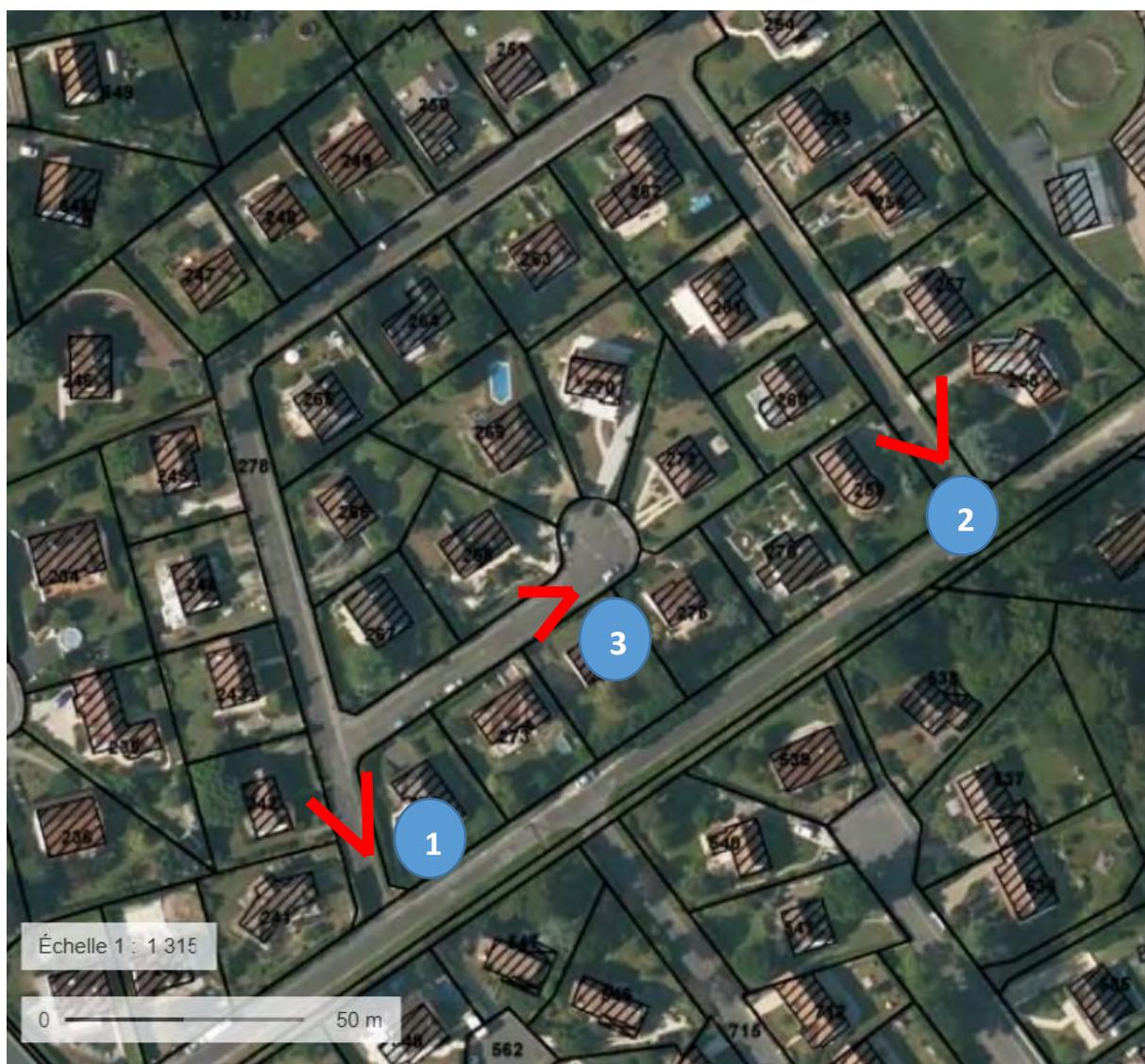
L'allée des Biches est une voie tertiaire en impasse d'une longueur de 75 m environ qui présente les mêmes caractéristiques que l'allée des Cerfs. Elle dessert une dizaine de maisons individuelles

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement des voiries et des trottoirs est globalement bon avec des raccords visibles suite à des interventions de rénovation qui ont dû avoir lieu par le passé. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée des Cerfs et des Biches : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Allée des Cerfs

Photographies 1 et 2 : Allée des Cerfs. Vue en entrée de voie à partir de l'Allée Saint-Hubert.

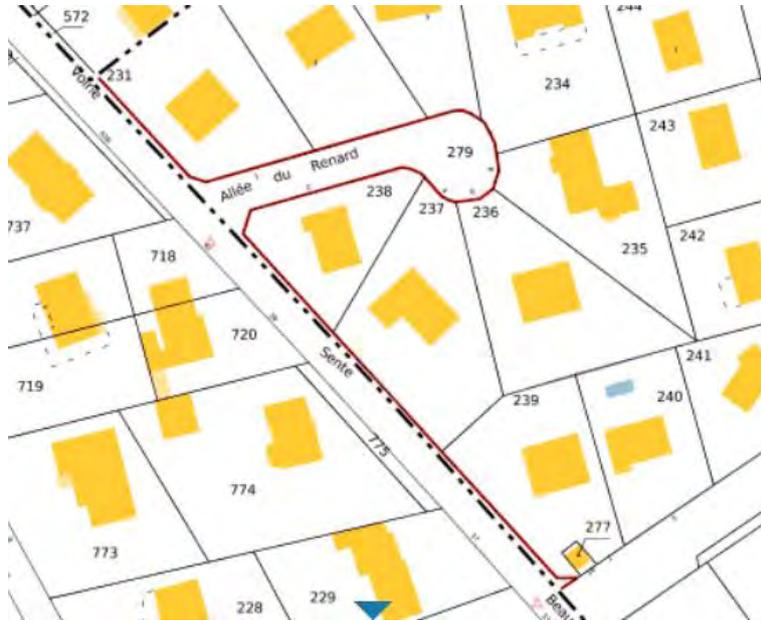


Photographie 3 : Vue vers l'allée des Cerfs. Allée des Biches en impasse et placette de retournement



Allée du Renard

A/ Situation cadastrale



Source cadastre.gouv.fr



L'allée du Renard est une voie privée en impasse qui s'inscrit sur la parcelle cadastrée BP n°279 pour une superficie totale de 759 m² et dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BP	279	Voirie	759
Total en m²			759

L'allée du Renard appartient aux copropriétaires de l'allée du Renard. La voie et les trottoirs sont à transférer à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée « Allée du Renard » est une voie tertiaire qui présente une longueur d'environ 60 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,50 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Les trottoirs sont revêtus. La voie dessert un ensemble pavillonnaire d'environ 8 maisons individuelles.

L'allée est en double sens de circulation sans stationnement. La voie est aménagée sans alignement d'arbres. La chaussée et les trottoirs sont revêtus en enrobé noir. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon avec des raccords visibles suite à des interventions de rénovation qui ont dû avoir lieu par le passé. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée du Renard : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Allée du Renard.

Photographie 1 : Allée du Renard. Vue en entrée de voie. Trottoirs et allée en enrobé. Eclairage. Pas de stationnements.



Photographie 2 : Placette de retournement de la voie en impasse.



Allée Saint-Hubert

A/ Situation cadastrale



Source cadastre.gouv.fr

L'allée Saint-Hubert est une voie privée en impasse qui s'inscrit sur la parcelle cadastrée BP n°221 pour une superficie totale de 5 667 m² et dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit de ne transférer qu'une partie de la voie sur un linéaire de 230 m à partir de la rue du Beau Larris, pour une superficie totale estimée à 2 460 m².

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BP	221p	Voirie	2 460/ 5 667
BP	220	Voirie	462
BP	217	Voirie	213
Total à transférer en m²			3 135

L'allée Saint-Hubert appartient à la société France Galop. La voie et les trottoirs ainsi que les accotements (parcelles BP n°217 et BP n°220) sont à transférer à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La partie de voie privée à transférer dénommée « Allée Saint-Hubert » est une voie secondaire qui présente une longueur d'environ 230 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,50 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Les trottoirs sont revêtus. La voie assure l'accès à différentes voies tertiaires et ensembles pavillonnaires.

L'allée est en double sens de circulation sans stationnement. La voie est aménagée sans alignement d'arbres. Les trottoirs sont enherbés. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

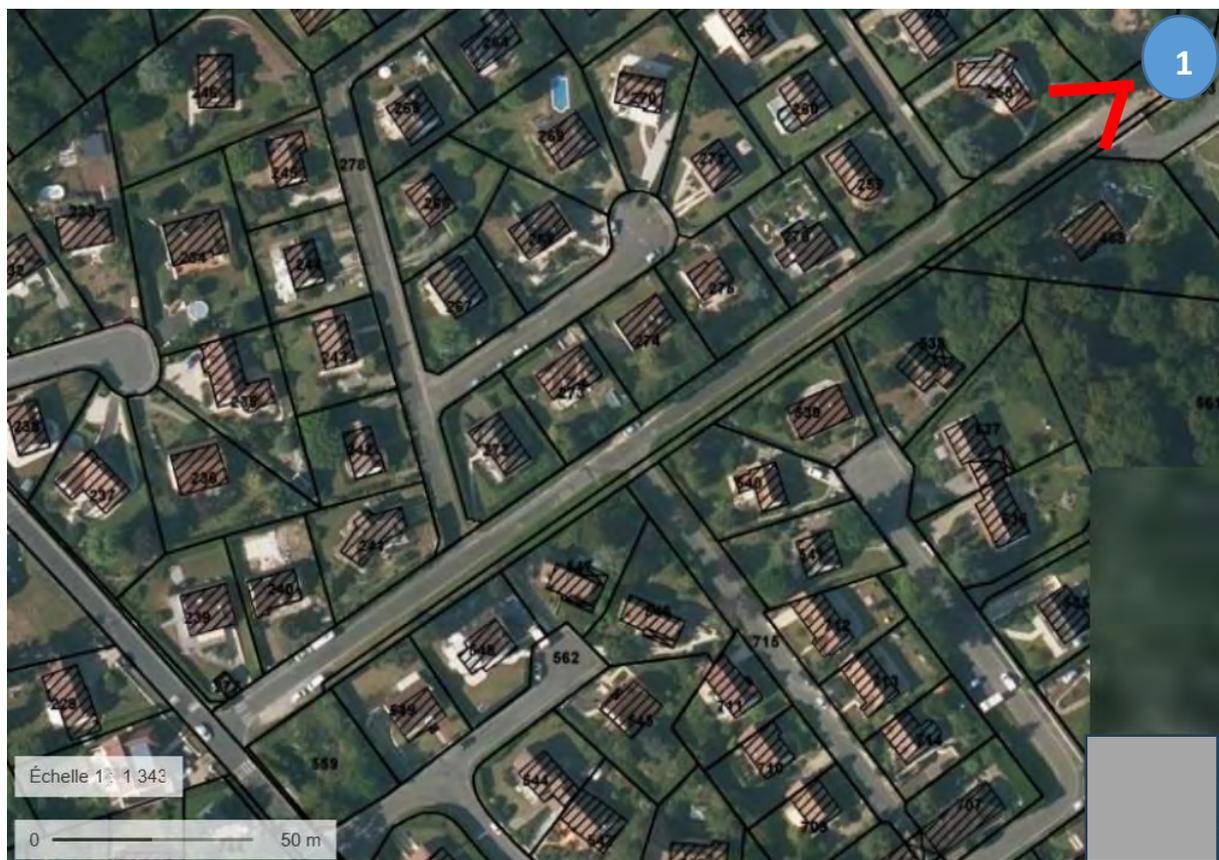
La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon avec des raccords visibles suite à des interventions de rénovation qui ont dû avoir lieu par le passé. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. La photographie de la page suivante permet d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée Saint-Hubert: Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Allée Saint-Hubert

Photographie 1 : Vue vers la rue du Beau Larris. Voie et accotements à transférer.



Allée des Chevreuils

A/ Situation cadastrale



Source cadastrer.gouv.fr

L'allée des Chevreuils est une voie privée en impasse qui s'inscrit sur les parcelles cadastrées BP n°715 et BP n°716 pour une superficie totale de 996 m² et dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BP	715	Voirie	974
BP	716	Voirie	22
Total en m²			996

L'allée des Chevreuils appartient à la société DEVIQ, promoteur immobilier qui n'a pas rétrocédé la voie à la commune après réalisation de l'opération. La voie et les trottoirs sont à transférer à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée « Allée des Chevreuils » est une voie tertiaire qui présente une longueur d'environ 125 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,50 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Les trottoirs sont enherbés sur une partie du linéaire puis revêtus. La voie dessert une dizaine de maisons individuelles et quelques petits collectifs.

L'allée est en double sens de circulation sans stationnement. La voie est aménagée avec quelques arbres. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est bon. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photographies de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée des Chevreuils : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Allée des Chevreuils.

Photographie 1 : Allée des Chevreuils. Vue vers l'allée des Marcassins

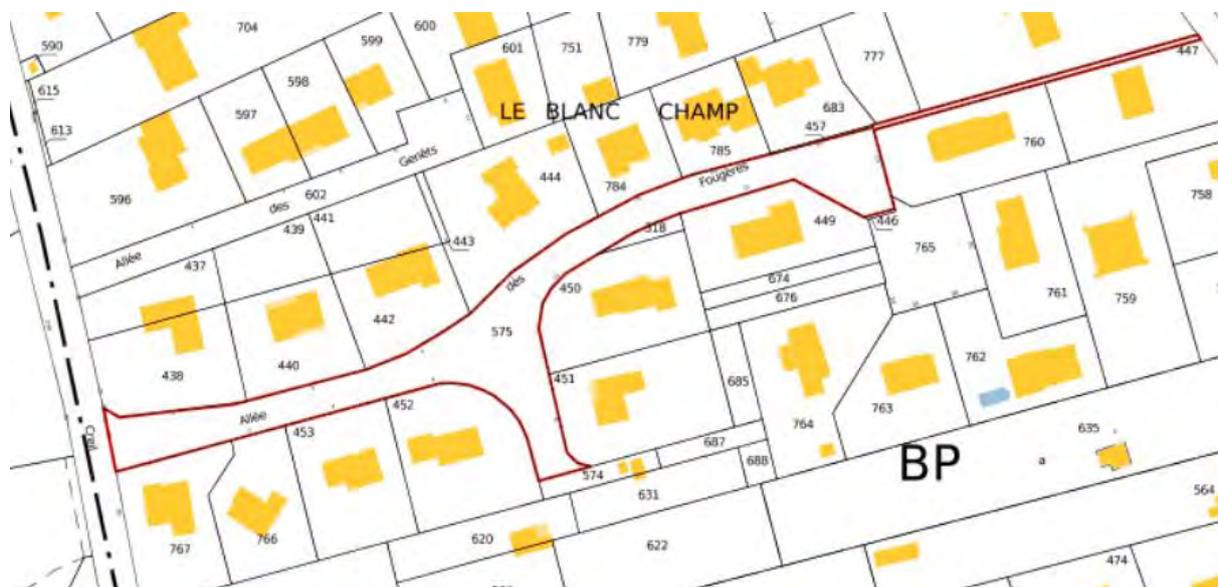


Photographie 2 : Allée des Chevreuils. Vue vers l'allée Saint-Hubert



Allée des Fougères

A/ Situation cadastrale



Source cadastrer.gouv.fr

L'allée des Fougères est une voie privée en impasse qui s'inscrit sur la parcelle cadastrée BP n°575 pour une superficie totale de 2 523 m² et dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BP	575	Voirie	2 523
Total en m²			2 523

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée « Allée des Fougères » est une voie tertiaire qui présente une longueur d'environ 280 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,50 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Les trottoirs sont enherbés sur une partie du linéaire puis revêtus. La voie dessert une vingtaine de maisons individuelles. Elle est équipée d'une placette de retournement.

L'allée est à double sens de circulation sans stationnements. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

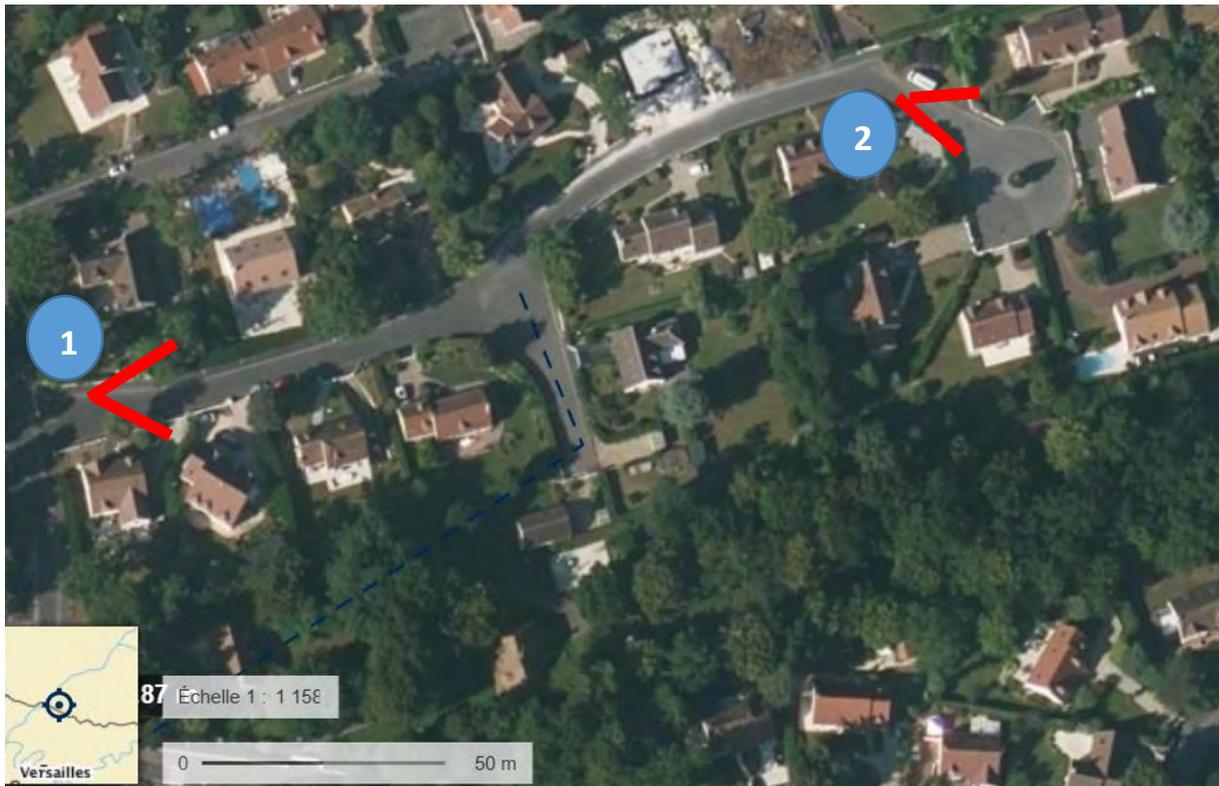
La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est bon. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photographies de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée des Fougères : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Allée des Fougères

Photographie 1 : Voie en bon état



Source : Google street

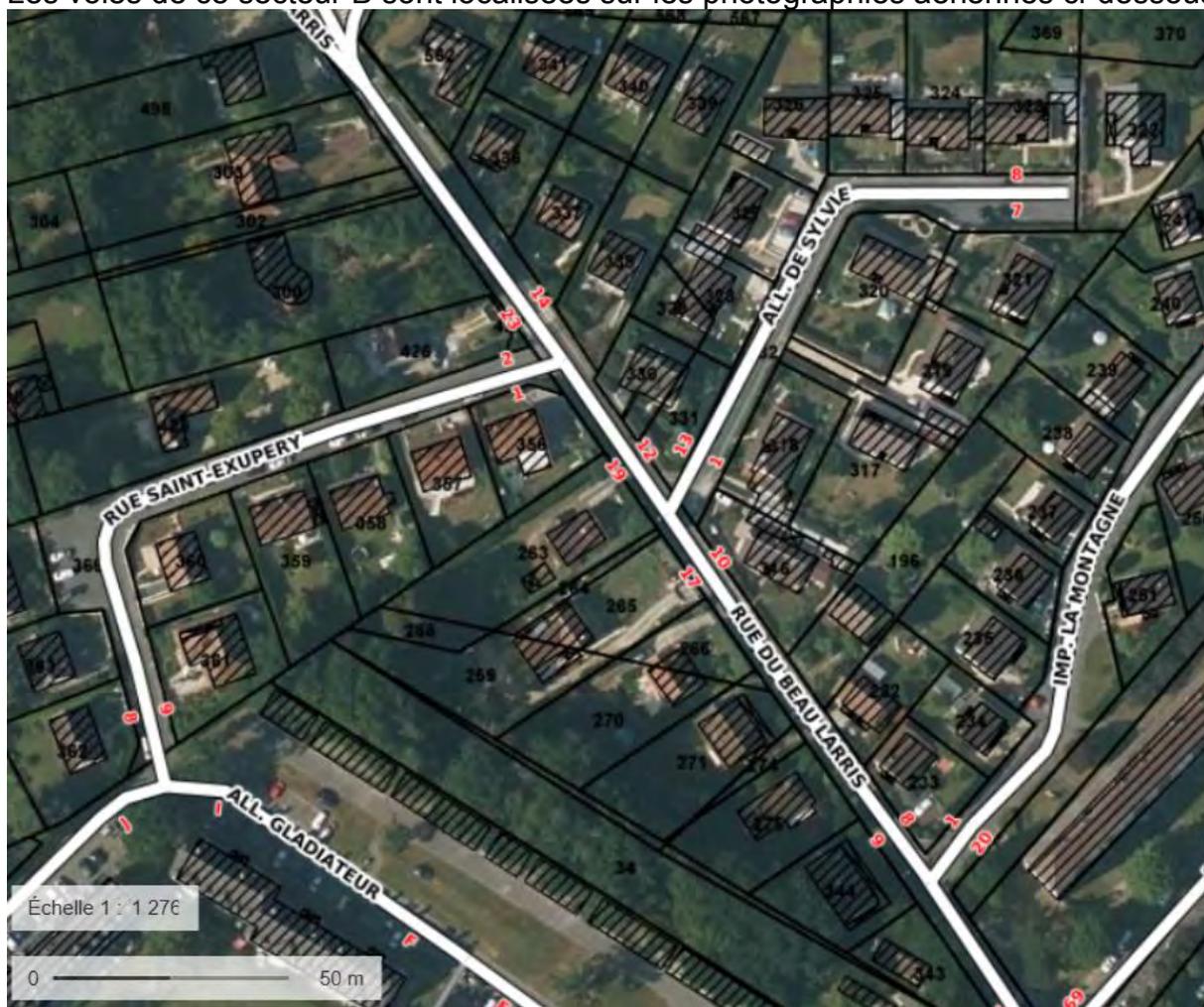
Photographie 2 : Placette de retournement (en rond-point)



Source : Google street

Secteur B : Allée de Sylvie et rue de Saint-Exupéry.

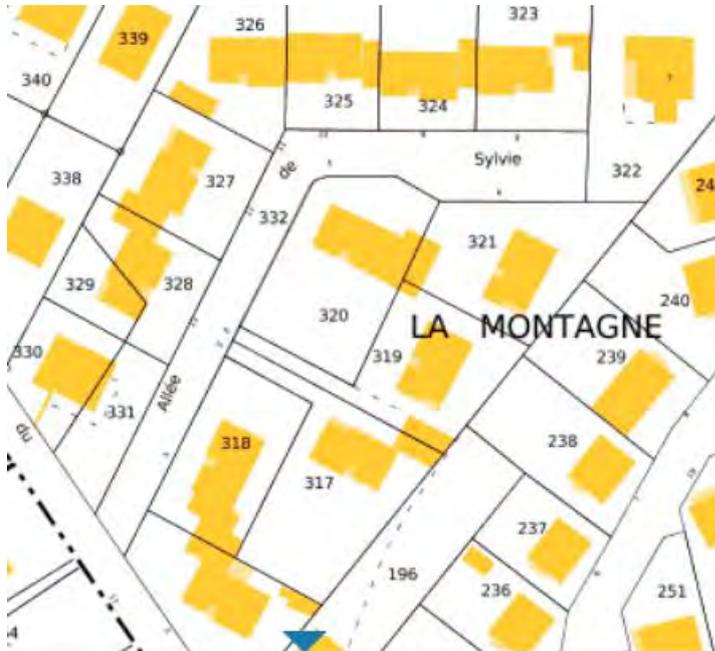
Les voies de ce secteur B sont localisées sur les photographies aériennes ci-dessous :



Source : Géoportail

Allée de Sylvie

A/ Situation cadastrale



Source cadastrer.gouv.fr

L'allée de Sylvie est une voie privée en impasse qui s'inscrit sur la parcelle cadastrée BS n°332 pour une superficie totale de 1 129 m² et dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BS	332	Voirie	1 129
Total en m²			1 129

L'allée de Sylvie appartient à différents propriétaires. La voie et les trottoirs doivent être transférés à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée « Allée de Sylvie » est une voie tertiaire qui présente une longueur d'environ 125 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,50 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Les trottoirs sont revêtus. Elle dessert une quinzaine de maisons individuelles.

La rue est en double sens de circulation sans stationnement. La voie est aménagée sans alignement d'arbres. La chaussée et un des trottoirs sont revêtus en enrobé noir. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

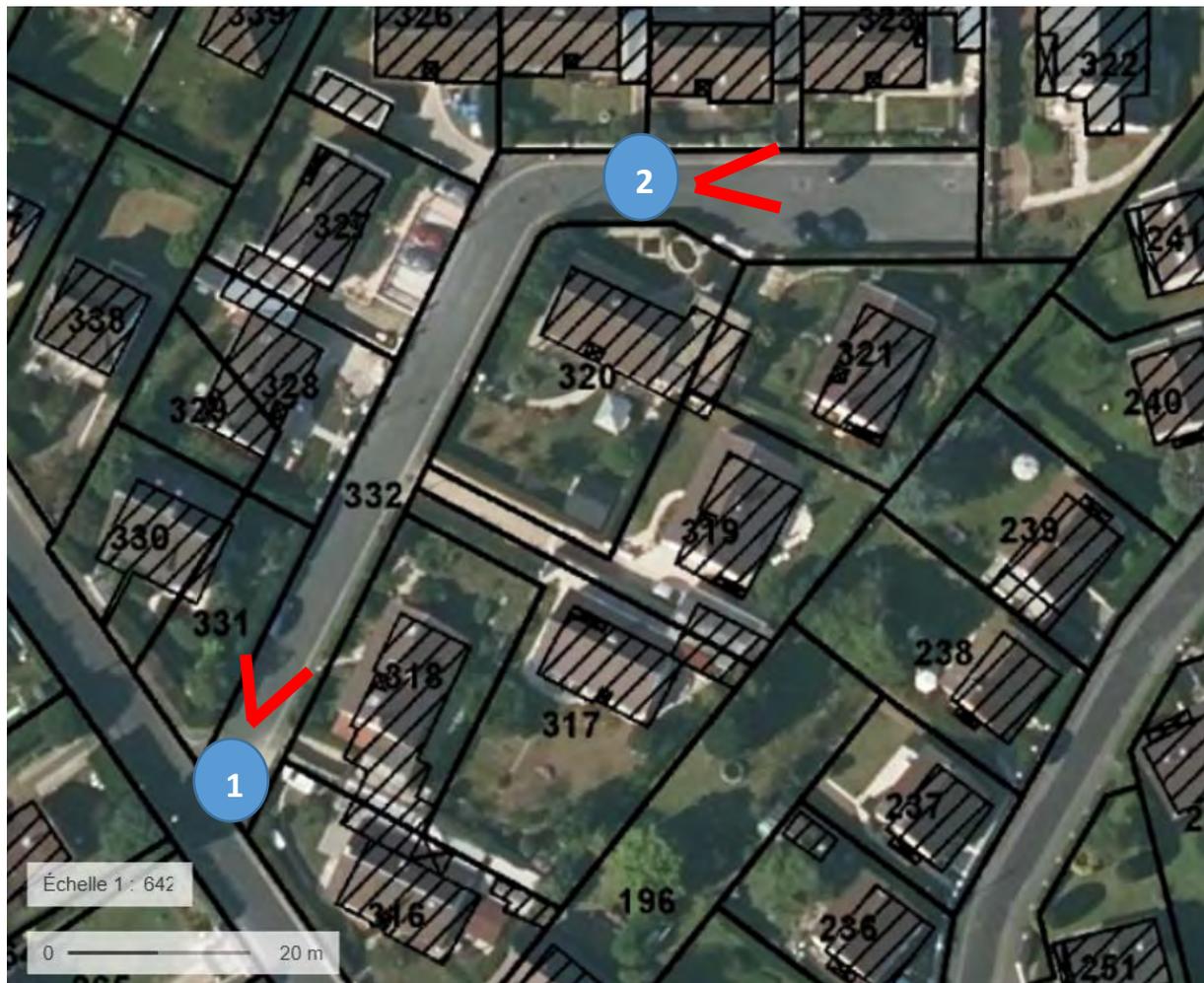
La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon avec des raccords visibles sur l'enrobé suite à des interventions liées à des travaux de voiries et réseaux divers qui ont dû avoir lieu par le passé. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée de Sylvie : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Allée de Sylvie

Photographie 1 : Allée de Sylvie. Chaussée et trottoirs revêtus en bon état.



Photographies 2 : Chaussée et trottoirs sans stationnements. Placette de retournement.



Rue Saint-Exupéry

A/ Situation cadastrale



Source cadastre.gouv.fr



La rue Saint-Exupéry est une voie privée qui relie la rue du Beau Larris à l'Allée Gladiateur. Elle s'inscrit sur la parcelle cadastrée BS n°366 pour une superficie totale de 1 470 m² et dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BS	366	Voirie	1 470
Total en m²			1 470

La rue Saint-Exupéry appartient à la SA FRANCE HABITAT. La rétrocession de la voie n'a pas été réalisée à la fin de l'opération immobilière. La voie et les trottoirs doivent être transférés à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée « Rue Saint-Exupéry » est une voie tertiaire (desserte des habitations) qui présente une longueur d'environ 155 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 5,00 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Les trottoirs sont revêtus. Elle dessert une dizaine de maisons individuelles.

La rue est en double sens de circulation sans stationnement. La voie est aménagée sans alignement d'arbres. La chaussée et les trottoirs sont revêtus en enrobé noir. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

La voie est ouverte à la circulation publique et relie la rue du Beau Larris à l'Allée Gladiateur. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon avec des raccords visibles sur l'enrobé suite à des interventions liées à des travaux de voiries et réseaux divers qui ont dû avoir lieu par le passé. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Rue Saint-Exupéry : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Rue Saint-Exupéry

Photographie 1 : Chaussée et trottoirs revêtus en bon état.



Photographie 2 : Placette de retournement.



Photographie 3 : Trottoirs revêtus et éclairage.

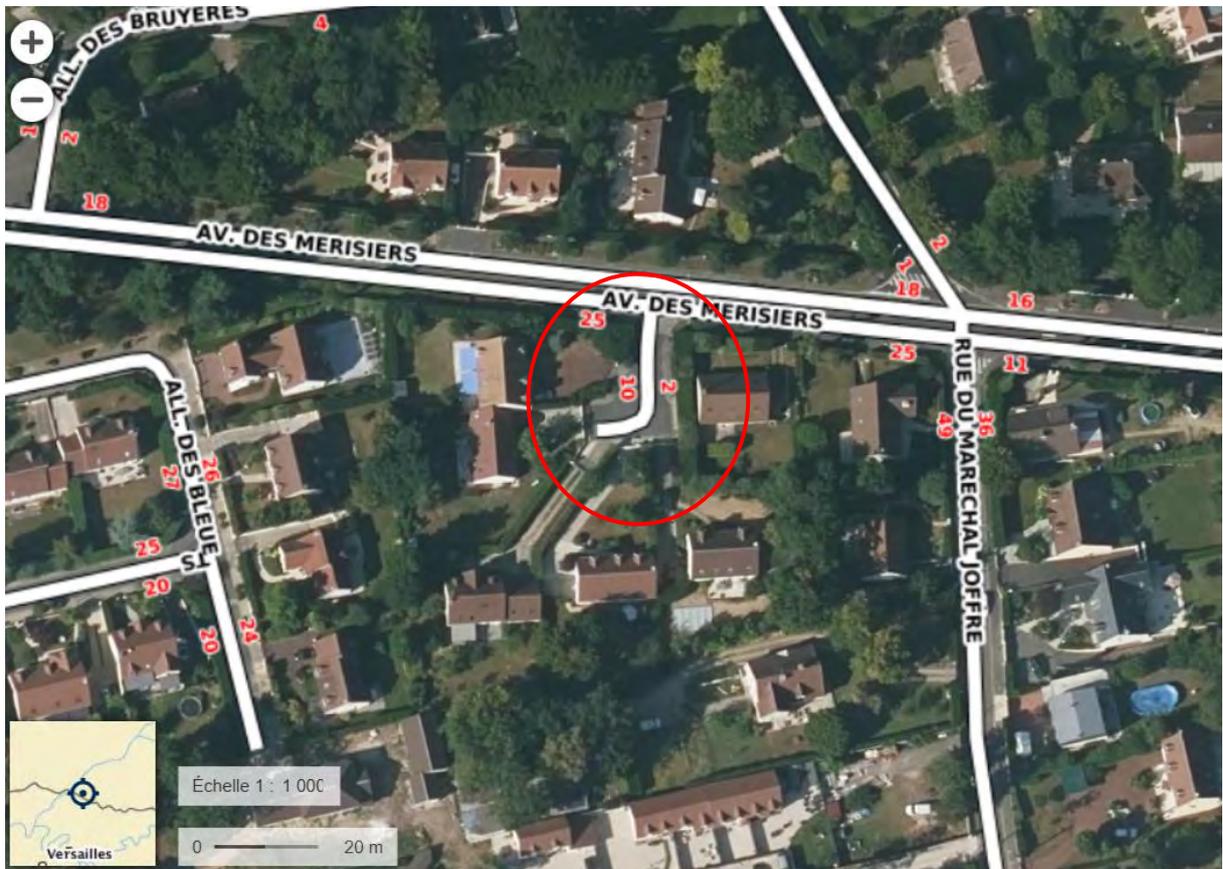


Photographie 4 : Vue vers l'allée Gladiateur.



Secteur C : Avenue des Merisiers

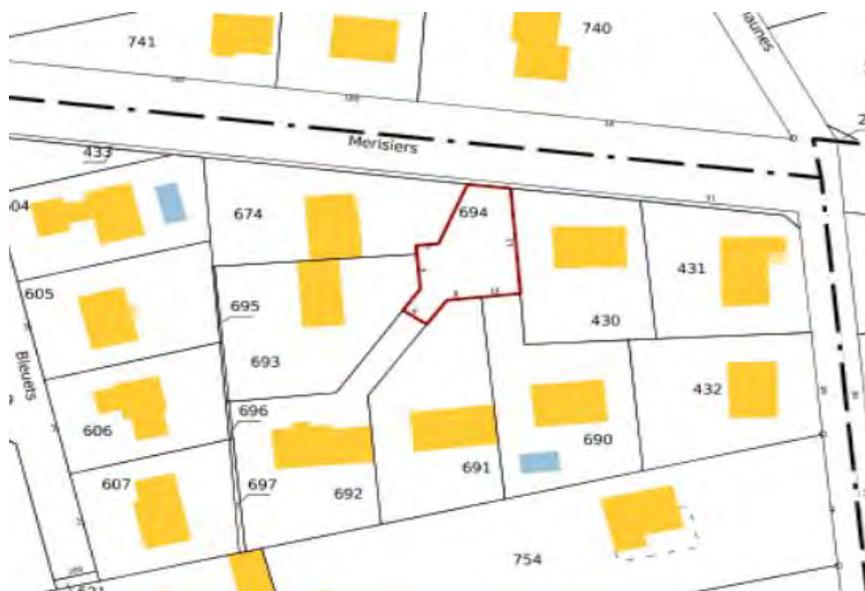
La voie de ce secteur C est localisée sur la photographie aérienne ci-dessous :



Source : Géoportail

Avenue des Merisiers

A/ Situation cadastrale



Source cadastre.gouv.fr

La voie privée « Avenue des Merisiers » s'inscrit sur la parcelle cadastrée BR n°694 pour une superficie totale de 340 m² et dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BR	694	Voirie	340
Total en m²			340

La voie appartient au groupe FLINT Immobilier et à la société PIERRES DE FRANCE. La rétrocession n'a pas été réalisée à la fin de l'opération immobilière. La voie et les trottoirs doivent être transférés à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée est une voie tertiaire qui présente une longueur d'environ 30 mètres pour une largeur de chaussée minimum d'environ 4,50 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Les trottoirs sont revêtus. Elle dessert 6 maisons individuelles.

La rue est en double sens de circulation sans stationnement avec une placette principalement. La voie est aménagée sans alignement d'arbres. La chaussée et les trottoirs sont revêtus en enrobé noir. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

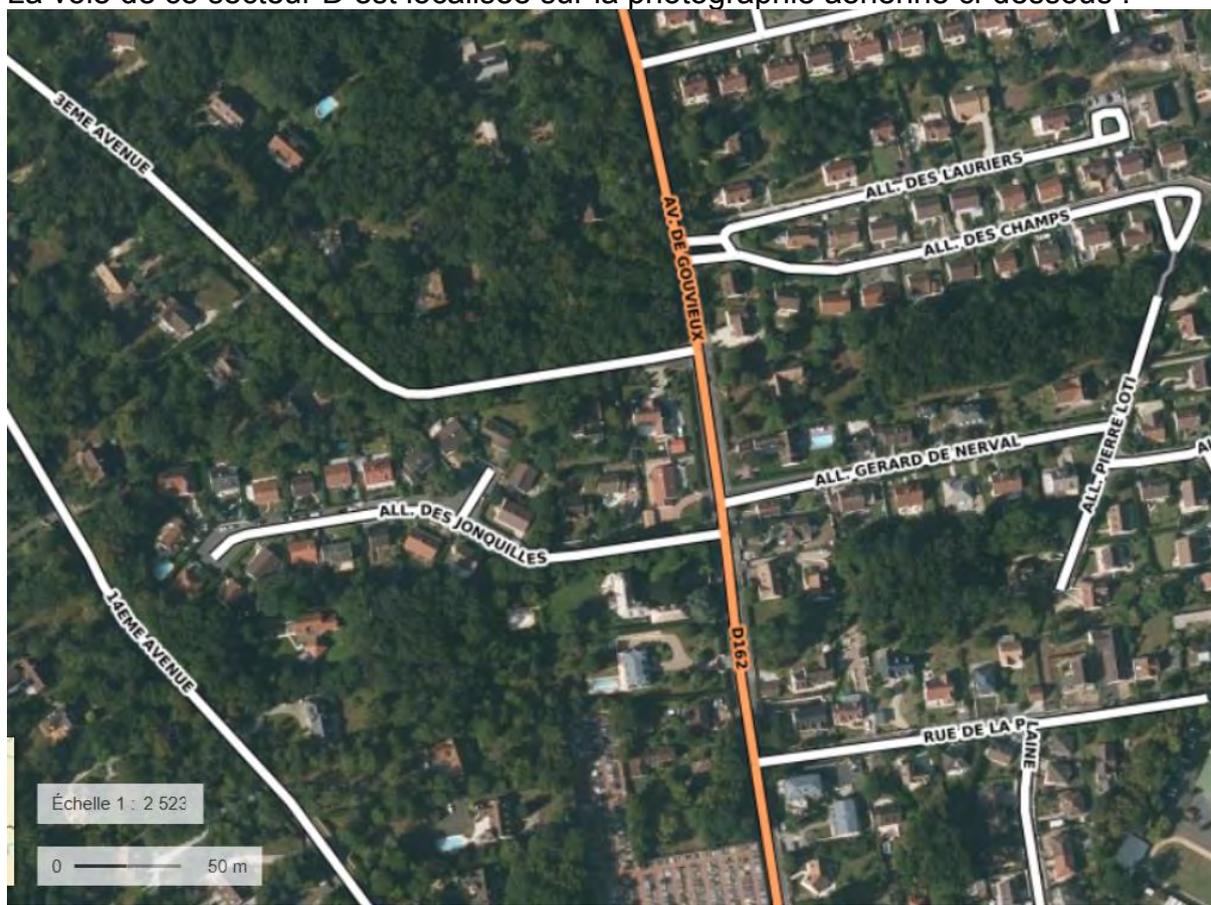
La voie est ouverte à la circulation publique et donne sur l'Avenue des Merisiers. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon avec des raccords visibles sur l'enrobé suite à des interventions liées à des travaux de voiries et réseaux divers qui ont dû avoir lieu par le passé. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente.

Secteur D : Allée des Jonquilles

La voie de ce secteur D est localisée sur la photographie aérienne ci-dessous :



Source : Géoportail

Allée des Jonquilles

A/ Situation cadastrale



Source cadastrer.gouv.fr



L'allée des Jonquilles est une voie privée en impasse qui donne sur l'avenue de Gouvieux. Elle s'inscrit sur la parcelle cadastrée BM n°164 pour une superficie totale de 3 278 m² et dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BM	164	Voirie	3 278
Total en m²			3 278

L'allée des Jonquilles appartient aux différents propriétaires privés. La voie et les trottoirs doivent être transférés à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée « allée des Jonquilles » est une voie tertiaire qui présente une longueur d'environ 250 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 5,00 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Un côté de trottoir est revêtu, l'autre est enherbé. La voie dessert une vingtaine de maisons individuelles.

L'allée est en double sens de circulation sans stationnement. La voie présente un alignement d'arbres en entrée et est équipée de 2 placettes de retournement. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

La voie est ouverte à la circulation publique et donne sur l'Avenue de Gouvieux. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon avec des raccords visibles sur l'enrobé suite à des interventions liées à des travaux de voiries et réseaux divers qui ont dû avoir lieu par le passé. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée des Jonquilles : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Allée des Jonquilles

Photographie 1 : Chaussée et trottoirs revêtus en bon état.



Photographie 2 : Trottoir enherbé d'un côté, en enrobé de l'autre.



Photographie 3 : Voie en impasse et placette de retournement.



Secteur E : Rue de la Cannerie.

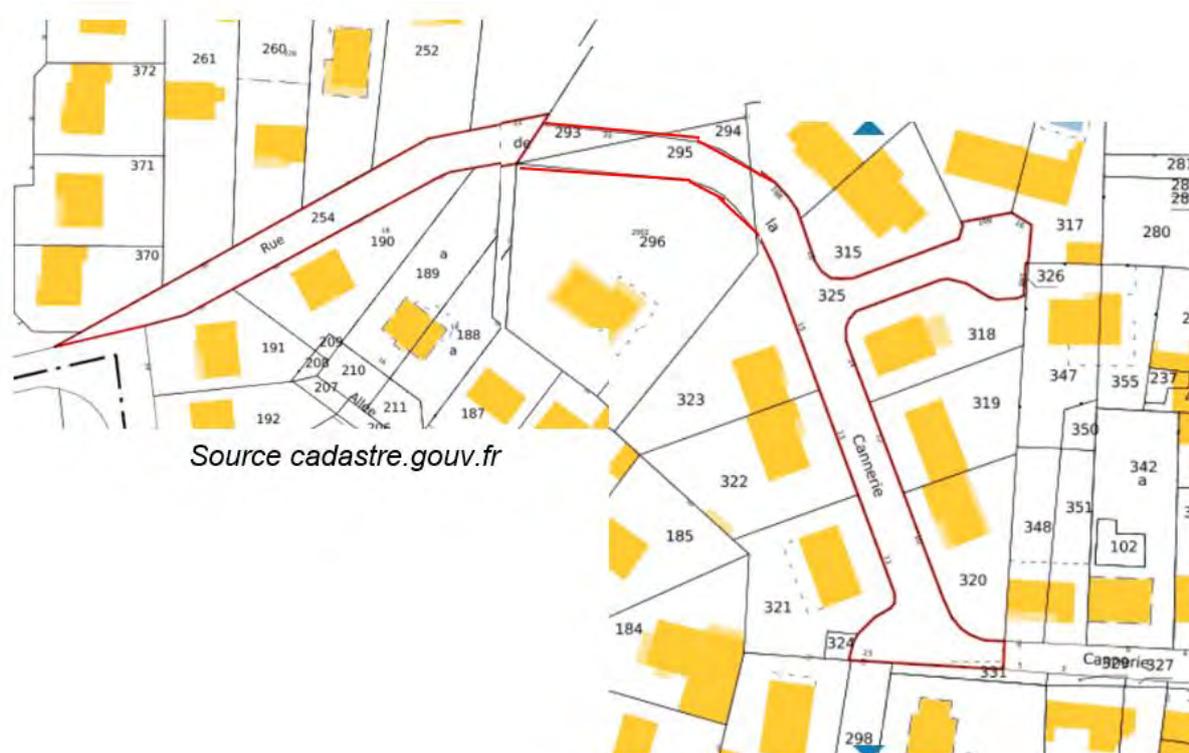
Les voies de ce secteur E sont localisées sur la photographie aérienne ci-dessous :



Source : Géoportail

Rue de la Cannerie

A/ Situation cadastrale



La rue de la Cannerie est une voie passante (voie secondaire) reliant la rue des Marais à la rue Jean Biondi en desservant les quartiers d'habitation. Une partie de la voie n'a pas été rétrocédée à la commune et appartient toujours aux sociétés IMMO VILLAGE, LECUYER ET COMPAGNIES ainsi qu'à des propriétaires privés. Les parcelles de voie transférer présentent les caractéristiques décrites dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BL	325	Voirie	1 265
BL	326	Voirie	3
BL	254	Voirie	774
BL	293	Voirie	90
BL	295	Voirie	280
Total en m²			2 412

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée « Rue de la Cannerie », dans la section à transférer, présente une longueur d'environ 240 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,50 mètres et un trottoir en enrobé de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m.

La rue est en double sens de circulation sans stationnement. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage. Il s'agit d'une voie secondaire.

La voie est ouverte à la circulation publique et donne sur l'Avenue de Gouvieux. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est moyen avec des raccords visibles sur l'enrobé suite à des interventions liées à des travaux de voiries et réseaux divers qui ont dû avoir lieu par le passé. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Rue de la Cannerie : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Rue de la Cannerie

Photographie 1 : Chaussée et trottoirs revêtus en bon état.



Source Google street

Photographie 2 : Trottoirs en enrobé et voie ayant subi des interventions.



Source Google street

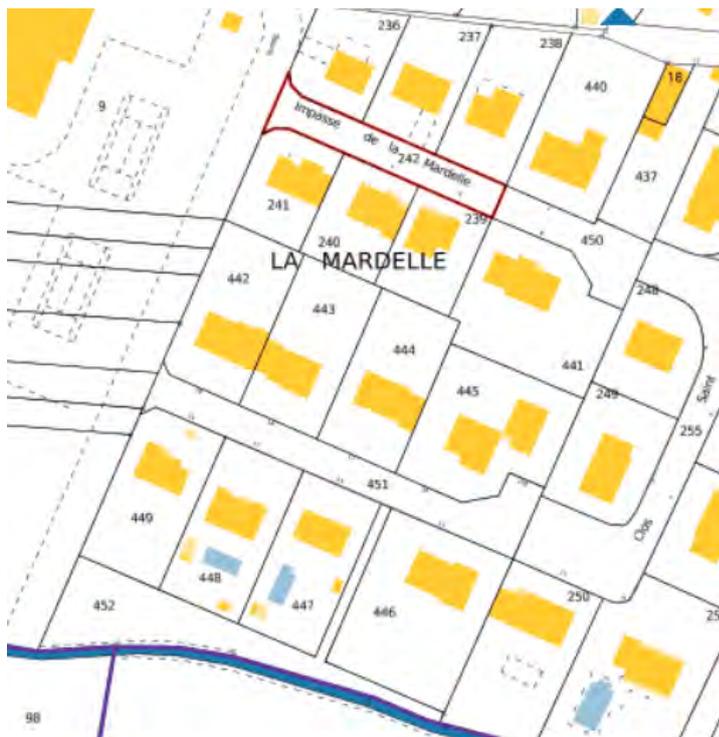
Photographie 3 : Rue de la Cannerie



Source Google street

Secteur F : Impasse Mardelle, Allée du Grand Jardin, Clos Saint-Martin et clos des Pins.

A/ Situation cadastrale



Source cadastrer.gouv.fr

L'impasse La Mardelle est une voie privée (en impasse) qui donne sur l'allée des Sports et le Clos Saint-Martin. Une partie des voies du secteur a déjà été rétrocédée à la commune (parcelles BZ n°450,451 et 452 notamment) mais la parcelle BZ n°242 n'a pas fait l'objet d'une rétrocession. Cette parcelle présente les caractéristiques suivantes :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BZ	242	Voirie	476
Total en m²			476

L'impasse appartient à un propriétaire privé. La voie et les trottoirs doivent être transférés à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

L'impasse La Mardelle, dans sa section à transférer, présente une longueur d'environ 58 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 5,00 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Les trottoirs sont revêtus. La voie dans sa totalité dessert une dizaine de maisons individuelles. Il s'agit d'une voie tertiaire.

L'impasse est à double sens de circulation sans stationnement. La voie est équipée d'une placette de retournement (section déjà transféré). La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

La voie est ouverte à la circulation publique et donne sur l'Allée des Sports. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon avec des raccords visibles sur l'enrobé suite à des interventions liées à des travaux de voiries et réseaux divers qui ont dû avoir lieu par le passé. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Impasse La Mardelle : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Impasse La Mardelle

Photographie 1 : Chaussée et trottoirs revêtus en bon état.



Photographie 2 : Voie en impasse avec placette de retournement (section déjà transférée).



Allée du Grand Jardin

A/ Situation cadastrale



Source cadastrer.gouv.fr

L'allée du Grand jardin est une voie privée (en impasse) qui donne sur la rue des Marais. La voie est constituée des parcelles BZ n°316 et BZ n°322 dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BZ	316	Voirie	63
BZ	322	Voirie	710
Total en m²			773

L'allée du Grand Jardin appartient à la société Jacques CHAMPION Immobilier et n'a pas été rétrocédée à la commune. La voie et les trottoirs doivent être transférés à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

L'allée du Grand Jardin est une voie tertiaire qui présente une longueur d'environ 70 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,00 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Les trottoirs sont revêtus et localement enherbés. La voie dans sa totalité dessert une dizaine de maisons individuelles.

L'allée est en double sens de circulation sans stationnement. La voie est équipée d'une placette de retournement. Elle est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications) et dotée d'un éclairage.

La voie est ouverte à la circulation publique et donne sur la rue des Marais. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée du Grand Jardin : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Allée du Grand Jardin

Photographie 1 : Chaussée et trottoirs revêtus en bon état.



Photographie 2 : Voie en impasse avec placette de retournement.



Clos Saint-Martin

A/ Situation cadastrale



Source cadastrer.gouv.fr

Le Clos Saint-Martin est une voie privée (en impasse) qui donne sur la rue des Marais. La voie est constituée des parcelles BZ n°235 et BZ n°255 dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BZ	235	Voirie	466
BZ	255	Voirie	1 326
Total en m²			1 792

La voie du Clos Saint-Martin appartient à l'Association Syndicale Libre du lotissement « Le Clos Saint-Martin » et n'a pas été rétrocédée à la commune. La voie et les trottoirs doivent être transférés à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie du Clos Saint-Martin est une voie tertiaire qui présente un linéaire d'environ 150 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,00 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Les trottoirs sont revêtus et localement enherbés. La voie, dans sa totalité, dessert une dizaine de maisons individuelles.

La voie est à double sens de circulation sans stationnement. Elle est équipée d'une placette de retournement et viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications) et dotée d'un éclairage. Quelques arbres sont plantés sur les trottoirs.

La voie est ouverte à la circulation publique et donne sur la rue des Marais. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Clos Saint-Martin : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Clos Saint-Martin

Photographie 1 : Chaussée et trottoirs revêtus en bon état.



Photographies 2 et 3 : Voie en impasse avec placette de retournement.



Le Clos des Pins

A/ Situation cadastrale



Source cadastrer.gouv.fr

La voie du Clos des Pins est une voie privée (en impasse) qui donne sur la rue des Marais. La voie est constituée des parcelles BZ n°410, BZ n°411 et BZ n°457 dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BZ	410	Voirie	9
BZ	411	Voirie	1
BZ	457	Voirie	631
Total en m²			641

La voie du Clos des Pins appartient au Groupe Flint Immobilier (BZ n°410), à un propriétaire privé (BZ n°411) ainsi qu'à l'Association Syndicale Libre du Lotissement Le Clos des Pins (BZ n°457) et n'a pas été rétrocédée à la commune. La voie et les trottoirs doivent être transférés à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie du Clos des Pins est une voie tertiaire qui présente une longueur d'environ 60 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,00 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Les trottoirs sont revêtus et localement enherbés. La voie dans sa totalité dessert 5 maisons individuelles.

La rue est en double sens de circulation sans stationnement. La voie est équipée d'une placette de retournement. Elle est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications) et dotée d'un éclairage.

La voie est ouverte à la circulation publique et donne sur la rue des Marais. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Le Clos des Pins : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Le Clos des Pins

Photographie 1 : Chaussée et trottoirs revêtus en bon état.



Source Google street

Photographie 2 : Voie en impasse avec placette de retournement.



Source Google street

Secteur G : Allée de la Thève

A/ Situation cadastrale



Source cadastrer.gouv.fr

L'allée de la Thève est une voie privée en impasse qui donne sur la rue du Vieux Château. La voie est constituée des parcelles BZ n°403 et BZ n°436 dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BZ	403	Voirie	1 451
BZ	436	Voirie	127
Total en m²			1 578

L'allée de la Thève appartient à l'Association Syndicale Libre du Clos de la Petite Seigneurie et n'a pas été rétrocédée à la commune. La voie et les trottoirs doivent être transférés à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

L'allée de la Thève est une voie tertiaire qui présente une longueur d'environ 150 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,50 mètres et un trottoir de chaque côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m. Les trottoirs sont revêtus et localement plantés et enherbés. La voie dans sa totalité dessert une quinzaine de maisons individuelles.

La rue est en double sens de circulation sans stationnement. La voie est équipée d'une placette de retournement (rond-point). Elle est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications) et dotée d'un éclairage.

La voie est ouverte à la circulation publique et donne sur la rue du Vieux Château. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée de la Thève : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Allée de la Thève

Photographie 1 : Chaussée et trottoirs revêtus localement plantés et en bon état.



Photographies 2 et 3 : Passage des réseaux sous voirie et placette de retournement.



Secteur H : Allée des Bouleaux et rue des Marais.

Ces voies sont localisées sur la photographie aérienne ci-dessous :



Allée des Bouleaux

A/ Situation cadastrale



Source cadastrre.gouv.fr

L'allée des Bouleaux est une voie privée en impasse qui donne sur la rue des Marais. La voie est constituée de la parcelle BI n°93 dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BI	93	Voirie	1 127
Total en m²			1 127

L'allée des Bouleaux appartient aux société LECUYER ET COMPAGNIE et IMMO VILLAGE et n'a pas été rétrocédée à la commune. La voie et les trottoirs doivent être transférés à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

L'allée des Bouleaux est une voie tertiaire qui présente une longueur d'environ 100 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,50 mètres, un trottoir d'un côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m et des accotements enherbés et plantés. La voie dans sa totalité dessert une dizaine de maisons individuelles.

L'allée est à double sens de circulation sans stationnement. La voie est équipée d'une placette de retournement. Elle est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications) et dotée d'un éclairage.

La voie est ouverte à la circulation publique et donne sur la rue des Marais. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon avec des raccords visibles sur l'enrobé suite à des interventions liées à des travaux de voiries et réseaux divers qui ont dû avoir lieu par le passé. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée des Bouleaux : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Allée des Bouleaux

Photographie 1 : Chaussée et trottoirs revêtus localement plantés et en bon état.



Photographies 2 : Placette de retournement.



Rue des Marais.

A/ Situation cadastrale



La rue des Marais est une voie privée qui dessert un ensemble de pavillons jusqu'à la 6^{ème} Avenue. Il s'agit de transférer une partie de la rue des Marais à la commune. La partie de voie à transférer est constituée des parcelles BI n°31p,32p,33p et 45p actuellement privées dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BI	31p	Voirie	202
BI	32p	Voirie	199
BI	33p	Voirie	199
BI	45p	Voirie	202
Total en m²			802

La rue des Marais appartient actuellement à une SCI et aux propriétaires privés.

B/ Nomenclature de la voirie :

La section de la rue des Marais à transférer présente une longueur d'environ 260 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,50 mètres, un trottoir d'un côté de la voie d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m et des accotements enherbés et plantés de l'autre côté. La voie dans sa totalité dessert une dizaine de maisons individuelles. Il s'agit d'une voie tertiaire.

La rue est en double sens de circulation sans stationnement. Elle est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications).

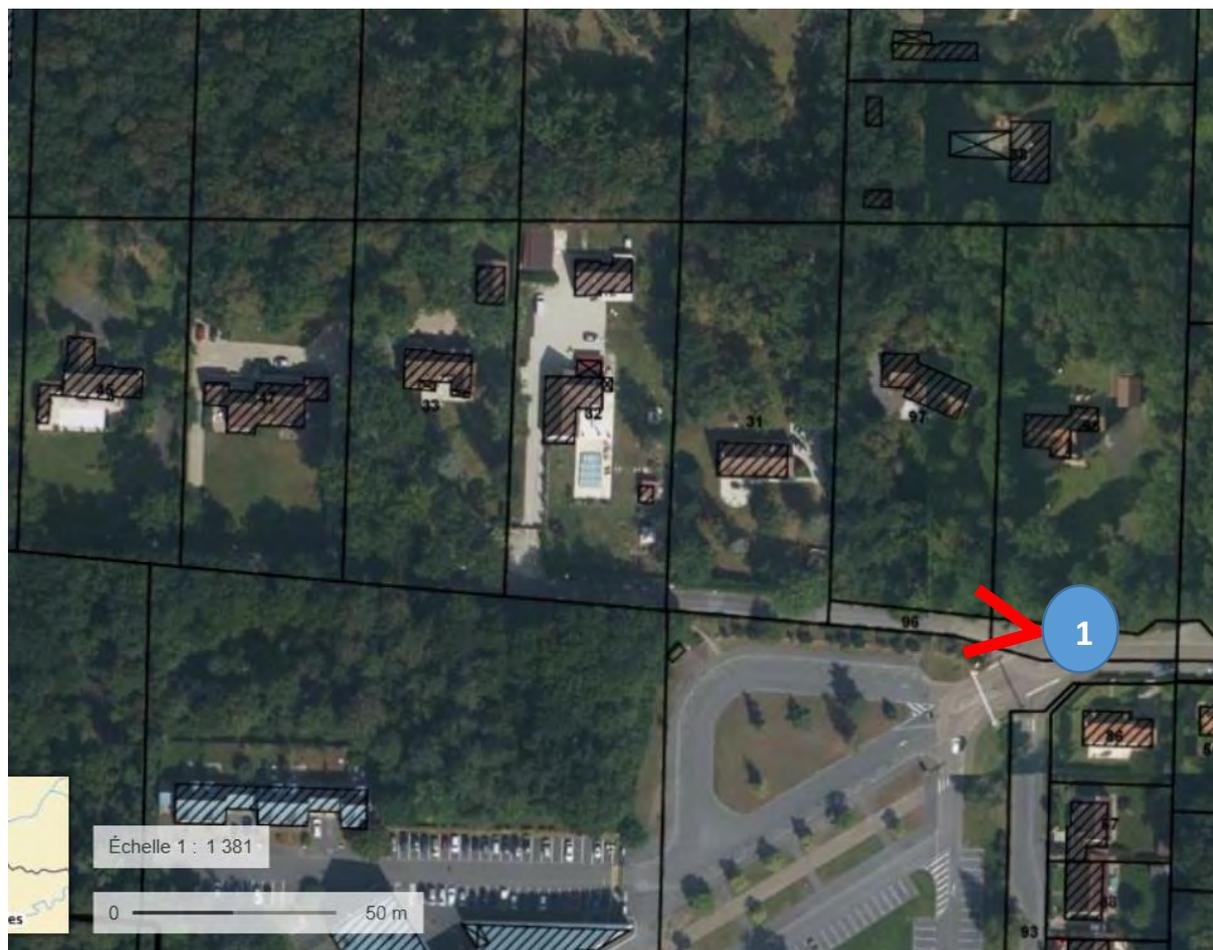
La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon avec des raccords visibles sur l'enrobé suite à des interventions liées à des travaux de voiries et réseaux divers qui ont dû avoir lieu par le passé. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Rue des Marais: Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Rue des Marais

Photographie 1 : Chaussée revêtue en bon état. Accotement planté et trottoir (droite).



Source : Google street

Secteur I : Allée Pierre Loti.

La voie est localisée sur la photographie aérienne ci-dessous :



Source : Géoportail

Allée Pierre Loti.

A/ Situation cadastrale



Source cadastre.gouv.fr

L'allée Pierre Loti est une voie privée qui dessert un ensemble de pavillons entre l'allée Gérard de Nerval et l'allée Victor Hugo. Il s'agit de transférer une partie de l'allée, un transfert partiel de voie ayant eu lieu suite à la précédente enquête publique. Le transfert concerne les parcelles BR n°379p,459,454,531 et 527 actuellement privées dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BR	379p	Voirie	115
BR	459	Voirie	130
BR	454	Voirie	72
BR	531	Voirie	66
BR	527	Voirie	79
Total en m²			462

L'allée Pierre Loti appartient actuellement à différents propriétaires privés.

B/ Nomenclature de la voirie :

La section de l'allée Pierre Loti à transférer présente une longueur d'environ 60 mètres pour une largeur de chaussée d'environ 4,50 mètres, et des trottoirs d'une largeur de 1,00 m à 2,00 m.

L'allée est à double sens de circulation sans stationnement. Elle est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage. Il s'agit d'une voie tertiaire.

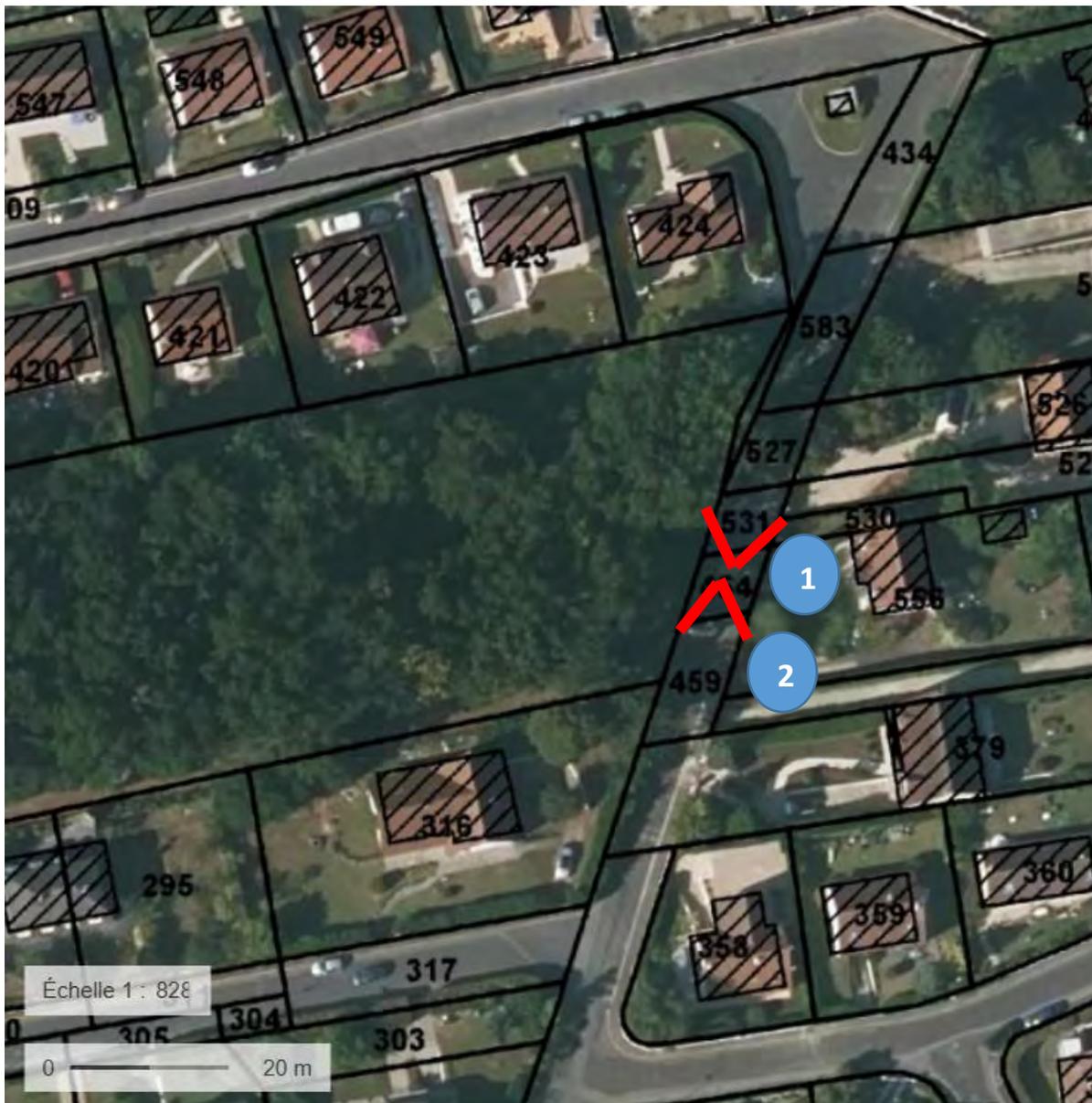
La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement bon avec des raccords visibles sur l'enrobé suite à des interventions liées à des travaux de voiries et réseaux divers qui ont dû avoir lieu par le passé. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de cette voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée Pierre Loti : Localisation des prises de vues.



Source Géoportail

Planche photographique : Allée Pierre Loti

Photographie n°1 : Voie en enrobé avec trottoirs et éclairage.



Photographie n°2 : Voie avec trottoirs sans place de stationnement en bon état.

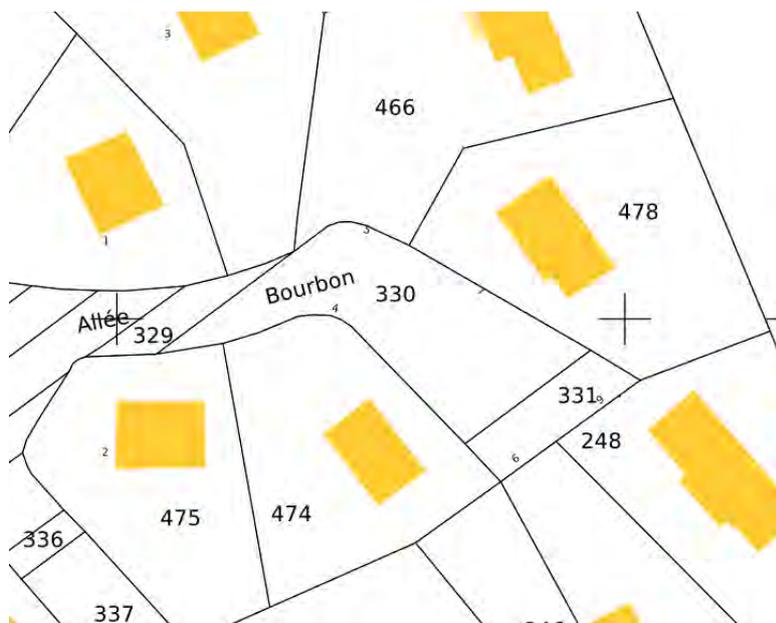


Le secteur J regroupe l'ensemble des voies privées suivantes : Allée de Condé, allée Blanche de Castille, allée Montcrespin, rue Hélène Boucher, allée Louis Grenier, allée

Bourbon, allée Jeanne de Belloy, Allée Général Mangin, allée Séroux de Bienville, Avenue Plein Soleil, allée Guynemer, allée Santos Dumont, allée Morne, allée Blériot, allée Jean Mermoz, allée Clément Ader, allée Léonard de Vinci, allée des Fougères ainsi que la rue Antoine de Gallaix. Les caractéristiques de ces voies à transférer sont présentées ci-après :

Allée de Bourbon.

A/ Situation cadastrale.



Source cadastre.gouv.fr



L'allée de Bourbon (voirie et trottoirs) s'inscrit sur 3 parcelles en section BO du cadastre pour une superficie totale de 2 005 m² et dont les caractéristiques sont listées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BO	329	Voirie	84
BO	330	Voirie	565
BO	331	Voirie	1 356
Total en m²			2 005

L'allée de Bourbon est une allée en impasse qui dessert un ensemble pavillonnaire. Elle est pourvue d'une place de retournement. L'allée de Bourbon appartient à l'Association Syndicale du lotissement « Plein Soleil ». La voie et les trottoirs sont à rétrocéder à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie. Caractéristiques techniques :

La voie privée dénommée « Allée de Bourbon » présente une longueur totale d'environ 115 mètres pour une largeur moyenne d'environ 8 m comprenant les trottoirs. Il s'agit d'une voie en impasse, équipée d'une place de retournement et donnant sur la rue Antoine de Gallaix.

La voie permet la desserte d'un ensemble résidentiel composé d'une dizaine de maisons individuelles et présente une chaussée d'une largeur d'environ 5,00 mètres et d'un trottoir de chaque côté, d'une largeur moyenne d'environ 1,50 mètres.

L'allée en impasse est à double sens de circulation sans places de stationnement des deux côtés de la voie. Elle est aménagée sans alignement d'arbres. La chaussée et un trottoir sont revêtus en enrobé noir. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

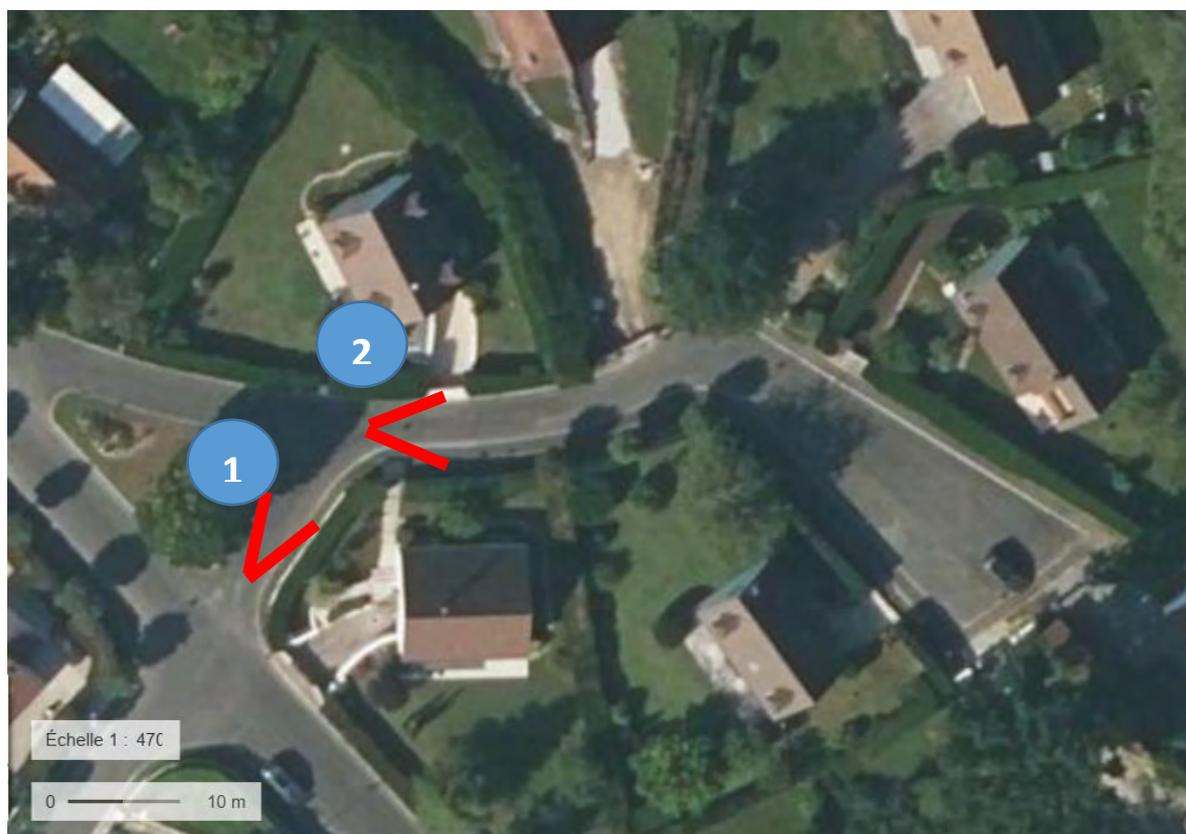
La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement satisfaisant avec des raccords visibles suite à des interventions qui ont dû avoir lieu par le passé pour des travaux liés au passage de réseaux divers. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de la voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Prises de vues photographiques. Allée de Bourbon.



Source Géoportail

Planche photographique allée de Bourbon.

Photographie 1 : Allée de Bourbon. Vue à partir de la rue Antoine de Gallaix.

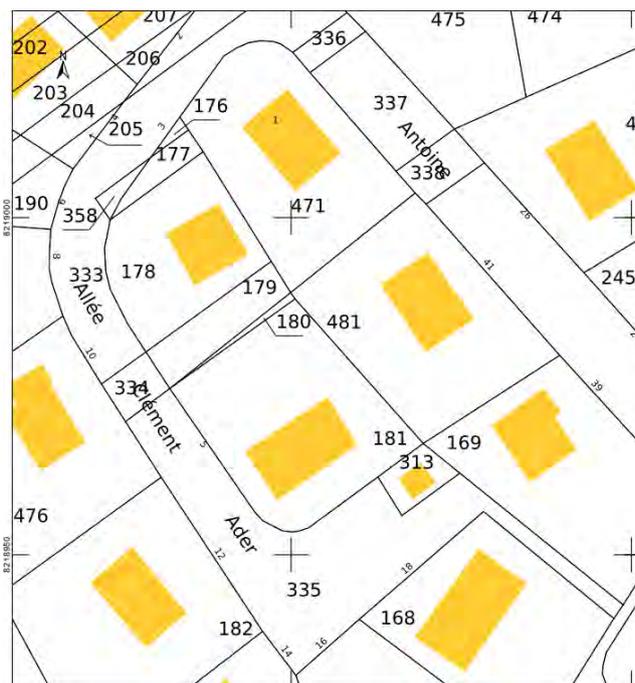


Photographie 2 : Allée de Bourbon. Voirie et trottoirs. Eclairage



Allée Clément Ader:

A/ Situation cadastrale :



Source : cadastre.gouv.fr



L'allée Clément Ader (voirie et trottoirs) s'inscrit sur 4 parcelles en section BO du cadastre pour une superficie totale de 1 352 m² et dont les caractéristiques parcellaires sont listées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BO	335	Voirie	780
BO	334	Voirie	51
BO	333	Voirie	500
BO	358	Voirie	21
Total en m²			1 352

L'allée Clément Ader appartient à l'Association Syndicale du lotissement « Plein Soleil ». La voie et les trottoirs sont à rétrocéder à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée « Allée Clément Ader » présente une longueur d'environ 112 mètres. Il s'agit d'une voie en impasse, équipée d'une placette de retournement à son extrémité, et donnant sur la rue Antoine de Galliaix.

La voie permet la desserte d'un ensemble résidentiel composé d'une douzaine de maisons individuelles et présente une chaussée d'une largeur moyenne de 4,50 mètres et d'un trottoir de chaque côté de la voie d'environ de 1,00 à 2,00 mètres. Il n'existe pas de place de stationnement.

La rue est en double sens de circulation. La voie est aménagée sans alignement d'arbres (quelques arbres ponctuellement). La chaussée et un des deux trottoirs sont revêtus en

enrobé noir, le second étant enherbé. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains. Il s'agit d'une voie de desserte pavillonnaire en impasse.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement satisfaisant Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de la voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :



Source Géoportail



Planche photographique. Allée Clément Ader.

Photographie 1 : Allée Clément Ader. Vue à partir de la rue Antoine de Gallaix.



Photographie 2 : Allée Clément Ader. Chaussée en enrobé et trottoirs.



Photographie 3 : Allée en impasse. Placette de retournement.



Allée Jean

Mermoz :

A/ Situation cadastrale

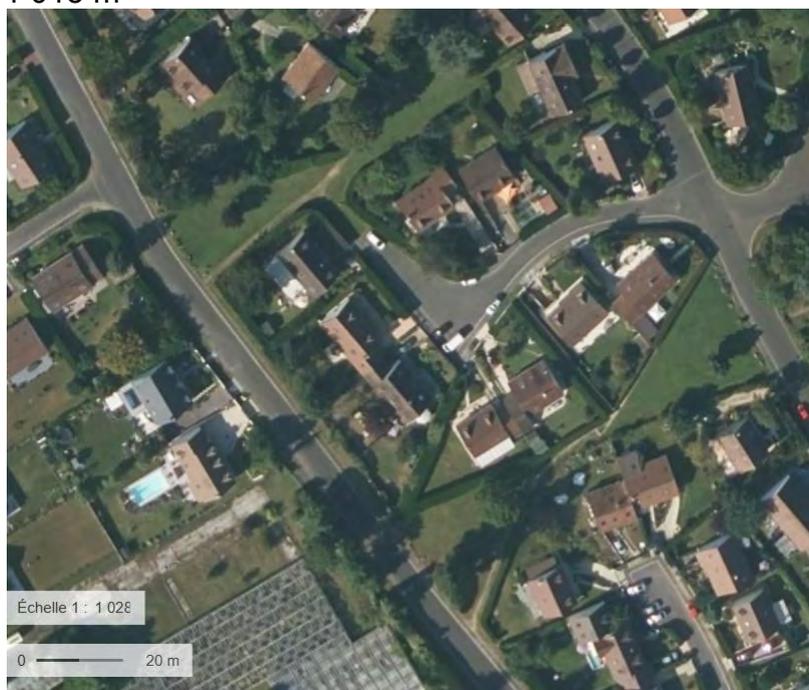


L'allée des Jean Mermoz (voirie et trottoir) s'inscrit pour partie sur 1 parcelle située en section BO du cadastre pour une superficie totale de 3 505 m² et dont les caractéristiques sont listées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BO	432	Voirie	1 015/3 505
	Total en m²		1 015

L'allée Jean Mermoz appartient à l'Association Syndicale du lotissement « Plein Soleil ». La voie et les trottoirs sont à rétrocéder à la commune.

Le transfert concernera uniquement la voie privée qui sera détachée de la parcelle totale englobant des espaces verts et sentes (division par géomètre). La superficie transférée est estimée à 1 015 m²



Source Géoportail

B/ Nomenclature de la voirie

La voie privée dénommée « Allée Jean Mermoz » présente une longueur d'environ 90 mètres. Il s'agit d'une voie en impasse équipée d'une placette de retournement à son extrémité donnant sur la rue Antoine de Gallaix.

La voie permet la desserte d'un ensemble résidentiel composé d'une dizaine de maisons individuelles et présente une chaussée d'une largeur d'environ 4,50 mètres et d'un trottoir de chaque côté de la voie d'environ 1,00 à 2,00 mètres. Il n'existe pas de place de stationnement.

La rue est en double sens de circulation. La voie est aménagée sans alignement d'arbres. La chaussée et les trottoirs sont revêtus en enrobé noir avec des trottoirs en herbe localement. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains. Il s'agit d'une voie de desserte pavillonnaire en impasse.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement satisfaisant avec des raccords visibles suite à des interventions qui ont dû avoir lieu par le passé pour des travaux liés au passage de réseaux divers. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de la voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :



Source Géoportail

Planche photographique. Allée Jean Mermoz.

Photographie 1 : Entrée dans l'allée Jean Mermoz à partie de la rue Antoine de Gallaix



Photographie 2 : Allée Jean Mermoz. Placette de retournement..



Allée Louis Grenier :

A/ Situation cadastrale



Source : Cadastre.gouv.fr

L'allée Louis Grenier s'inscrit en section BO du cadastre, sur la parcelle 341 d'une superficie totale de 820 m² et dont les caractéristiques sont listées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BO	341	Voirie	820
	Total en m²		820

L'allée Louis Grenier appartient à l'Association Syndicale du lotissement « Plein Soleil ». La voie et les trottoirs sont à rétrocéder à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée « Allée Louis Grenier » présente une longueur d'environ 100 mètres. La chaussée présente une largeur d'environ 4,00 mètres et un trottoir en herbe d'un côté, en enrobé de l'autre avec quelques arbres plantés.

La largeur du trottoir est constante. L'allée est à double sens de circulation. La chaussée et le trottoir sont revêtus en enrobé noir. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage. Elle est en impasse et dispose d'une placette de retournement.

La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement satisfaisant avec des raccords visibles suite à des interventions qui ont dû avoir lieu par le passé pour des travaux liés au passage de réseaux divers. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de la voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée Louis Grenier : Localisation des prises de vues.



Planche photographique Allée Louis Grenier

Photographie 1 : Allée Louis Grenier en entrée de la rue Antoin de Gallaix.



Photographie 2 : Amont de la rue Louis Grenier. Placette de retournement.



Allée Jeanne de Belloy

A/ Situation cadastrale



Source : Cadastre.gouv .fr

L'allée Jeanne de Belloy s'inscrit sur la parcelle cadastrée BO n°342 au même titre qu'une partie de la rue Antoine de Galliax, parcelle d'une surface totale de 2 085 m² à transférer à la commune de Lamorlaye. Les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BO	342	Voirie	2 085
Total en m²			2 085

L'allée Jeanne de Belloy appartient à l'Association Syndicale du lotissement « Plein Soleil ». La voie et les trottoirs sont à rétrocéder à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée «Jeanne de Belloy» présente une longueur d'environ 70 mètres pour une largeur d'environ 4,00 mètres et des trottoirs de part et d'autre d'environ 1,00 à 2,00 mètres.

La largeur du trottoir est constante. La rue est en double sens de circulation. La voie est aménagée sans alignement d'arbres mais avec la présence de quelques individus localement. La chaussée et un des trottoirs sont revêtus en enrobé noir, le trottoir opposé est enherbé. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage. Elle est en impasse et dispose d'une placette de retournement.

La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement satisfaisant avec des raccords visibles suite à des interventions qui ont dû avoir lieu par le passé pour des travaux liés au passage de réseaux divers. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de la voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée Jeanne de Belloy : Localisation des prises de vues.



Source : Géoportail

Planche photographique allée Jeanne de Belloy.

Photographie 1 : Trottoirs en partie enherbés et plantés. Voie en bon état.

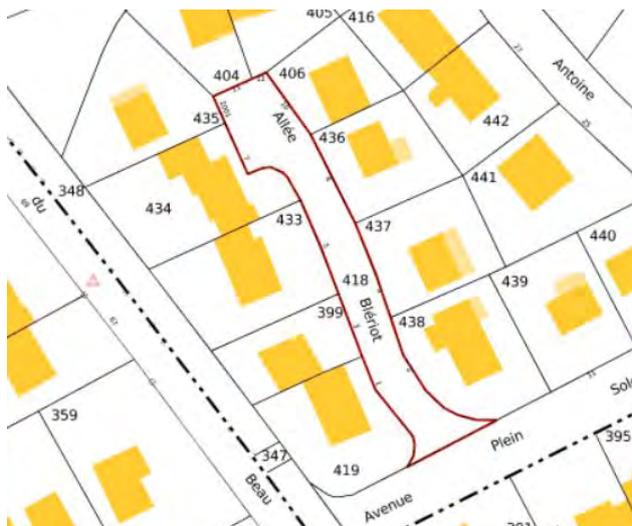


Photographie 2 : Eclairage et placette de retournement.



Allée Blériot

A/ Situation cadastrale



L'allée Blériot s'inscrit en section BO du cadastre. La parcelle privée n'a pas fait à ce jour l'objet d'une rétrocession à la commune. La superficie totale de la voie est de 801 m². Les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BO	418	Voirie	801
Total en m²			801

L'allée Blériot appartient à l'Association Syndicale du lotissement « Plein Soleil ». La voie et les trottoirs sont à rétrocéder à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée «allée Blériot» présente une longueur d'environ 85 mètres et donne sur l'avenue Plein Soleil.

L'allée est en double sens de circulation. La voie est aménagée sans alignement d'arbres. La chaussée et le trottoir sont revêtus en enrobé noir. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage. On note la présence d'un marquage au sol pour une piste cyclable.

La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains. Une partie de la voie appartient actuellement à la commune. La parcelle BX 209 n'a pas fait l'objet d'une rétrocession en son temps. Il s'agit d'une voie de transit à l'échelle communale.

La ruelle de la Tenure présente les mêmes caractéristiques. Seule la parcelle BX 331 n'a pas fait l'objet d'une rétrocession. Il s'agit de voie de transit à l'échelle communal.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement satisfaisant avec des raccords visibles suite à des interventions qui ont dû avoir lieu par le passé pour des travaux liés au passage de réseaux divers. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de la voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée Louis Blériot : Localisation des prises de vues.



Planche photographique allée Blériot

Photographie 1 : Allée avec trottoir et éclairage en bon état.



Photographie 2 : Allée avec placette de retournement sans stationnement.



Allée du Général Mangin, allée Séroux de Bienville, allée Antoine de Gallaix et Avenue Plein Soleil

A/ Situation cadastrale



Les voies concernées s'inscrivent en section BO du cadastre. Il s'agit de la parcelle BO 445 qui regroupe les différentes voies. Une petite parcelle (BO n°346) concerne plus spécifiquement la rue du Général Mangin. Les caractéristiques des parcelles concernées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BO	445	Voirie	5 980
BO	346	Voirie	18
Total en m²			5 998

Les voies appartiennent à l'Association Syndicale du lotissement « Plein Soleil ». Les voies et les trottoirs sont à rétrocéder à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

Les voies privées dénommées « Général Mangin » et « Séroux de Bienville » présentent une longueur respective d'environ 755 mètres et 220 mètres. L'allée du Général Mangin donne sur l'allée Séroux de Bienville qui donne elle-même sur la rue Antoine Gallaix.

Les allées et rue et Avenue sont à double sens de circulation. Les voies sont revêtus en enrobé noir et viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle sont dotées d'un éclairage.

Les voies sont ouvertes à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains..

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement des voiries et des trottoirs est globalement satisfaisant avec des raccords visibles suite à des interventions qui ont dû avoir lieu par le passé pour des travaux liés au passage de réseaux divers. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photographies de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de la voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée Général Mangin, Séroux de Bienville, Antoine de Gallaix et Avenue Plein Soleil : Localisation des prises de vues.



Source : Géoportail

Planche photographique

Photographie 1 : Allée du Général Mangin.



Photographie 2 : Allée Séroux de Bienville à l'entrée de la rue Antoine de Gallaix



Photographie 2 : Allée Séroux de Bienville en section amont

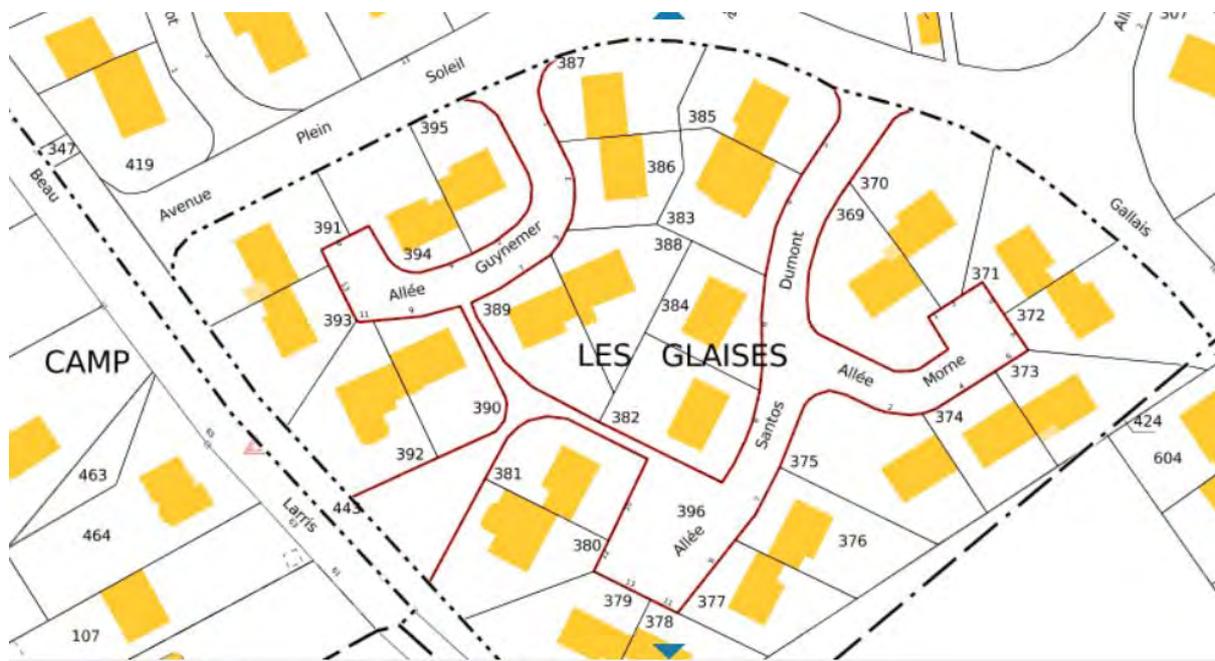


Photographie 4 : Allée Séroux de Bienville. Placette de retournement.



Allée Guynemer, allée Santos Dumont et allée Morne.

A/ Situation cadastrale



Les voies concernées s'inscrivent en section BO du cadastre. Il s'agit de la parcelle BO 396 qui regroupe les différentes voies ainsi que les cheminements les reliant entre elles et à la rue du Beau Larris. Les caractéristiques de la parcelle concernée sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BO	396	Voirie	2 218/2 718
Total en m²			2 218

Les voies appartiennent à l'Association Syndicale du lotissement « Plein Soleil ». Les voies et les trottoirs avec les cheminements sont associés à un même numéro parcellaire. Les espaces verts pour une superficie de 500 m² seront dissociés de la voirie et trottoirs qui seront transférés à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

Les voies privées dénommées «allée Guynemer», Allée Santos Dumont » et « allée Morne» présentent une longueur respective d'environ 70 mètres, 100 mètres et 40 mètres. L'allée Morne donne sur l'allée Santos Dumont qui donne elle-même sur la rue Antoine Gallaix. La rue Guynemer donne directement sur la rue Antoine de Gallaix.

Les allées sont à double sens de circulation. Les voies sont revêtues en enrobé noir et viabilisées en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elles sont dotées d'un éclairage.

Les voies sont ouvertes à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement des voiries et des trottoirs est globalement satisfaisant avec des raccords visibles suite à des interventions qui ont dû avoir lieu par le passé pour des travaux liés au passage de réseaux divers. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photographies de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de la voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée Guynemer, allée Santos Dumont et allée Morne : Localisation des prises de vues.



Source : Géoportail

Planche photographique Guynemer

Photographie 1 : Allée Guynemer.



Photographie 2 : Allée Guynemer

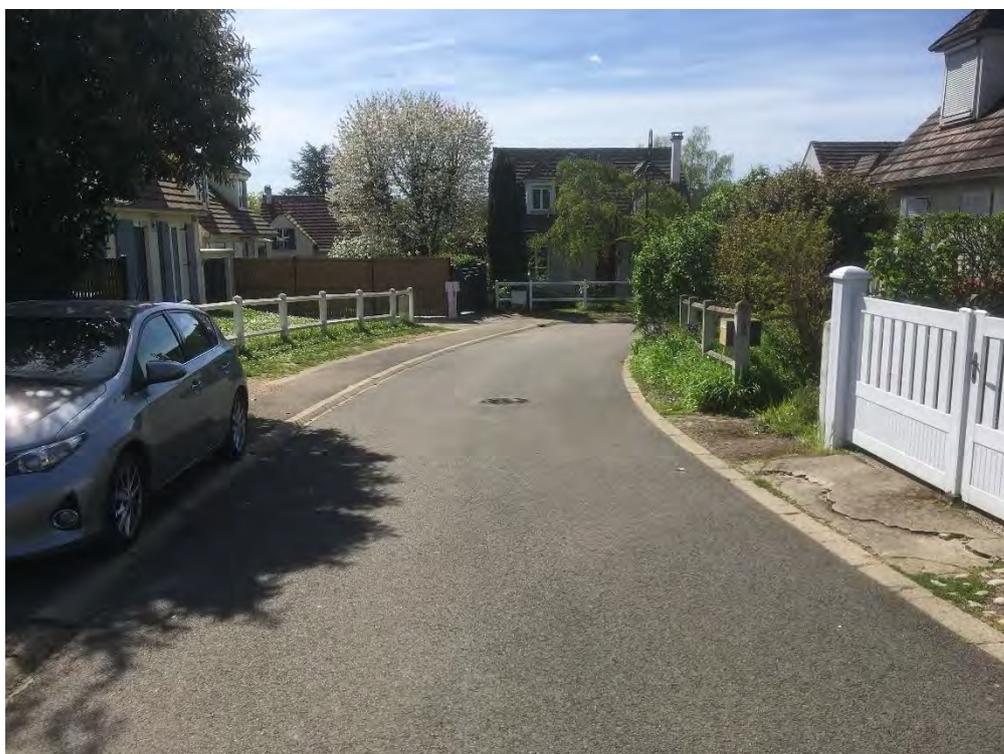


Planche photographique Santos Dumont et Morne

Photographie 3: Allée Santos Dumont



Source : Google Street

Photographie 4: Allée Morne



Source : Google Street

Allée de Condée, allée Blanche de Castille, allée Montcrespin et rue Antoine de Gallaix.

A/ Situation cadastrale



Les voies concernées s'inscrivent en section BO du cadastre. Il s'agit de la parcelle BO 702 qui regroupe les différentes voies ainsi que les cheminements les reliant entre elles et à la rue Antoine de Gallaix. La surface de voie stricto sensu qui sera à transférer est de 6 360 m² environ. Les caractéristiques de la parcelle concernée sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BO	702	Voirie	6 360/ 8 300
Total en m²			6 360
Total transféré			

Les voies appartiennent à l'Association Syndicale du lotissement « Plein Soleil ». Les voies et les trottoirs avec les cheminements et espaces verts communs sont associés à un même numéro parcellaire. Les espaces verts et cheminements (1940 m²) seront dissociés de la voirie et des trottoirs qui seront transférés à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

Les voies privées dénommées «allée de Condé, Allée de Castille, « allée Montcrespin » et « allée Morne» présentent une longueur respective d'environ 40 mètres, 200 mètres et 100 mètres. L'allée de Condé et l'allée Montcrespin donnent sur l'allée Blanche de Castille qui donne elle-même sur la rue Antoine Gallaix.

Les allées sont à double sens de circulation. Les voies sont revêtues en enrobé noir et viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications) Elle sont dotées d'un éclairage.

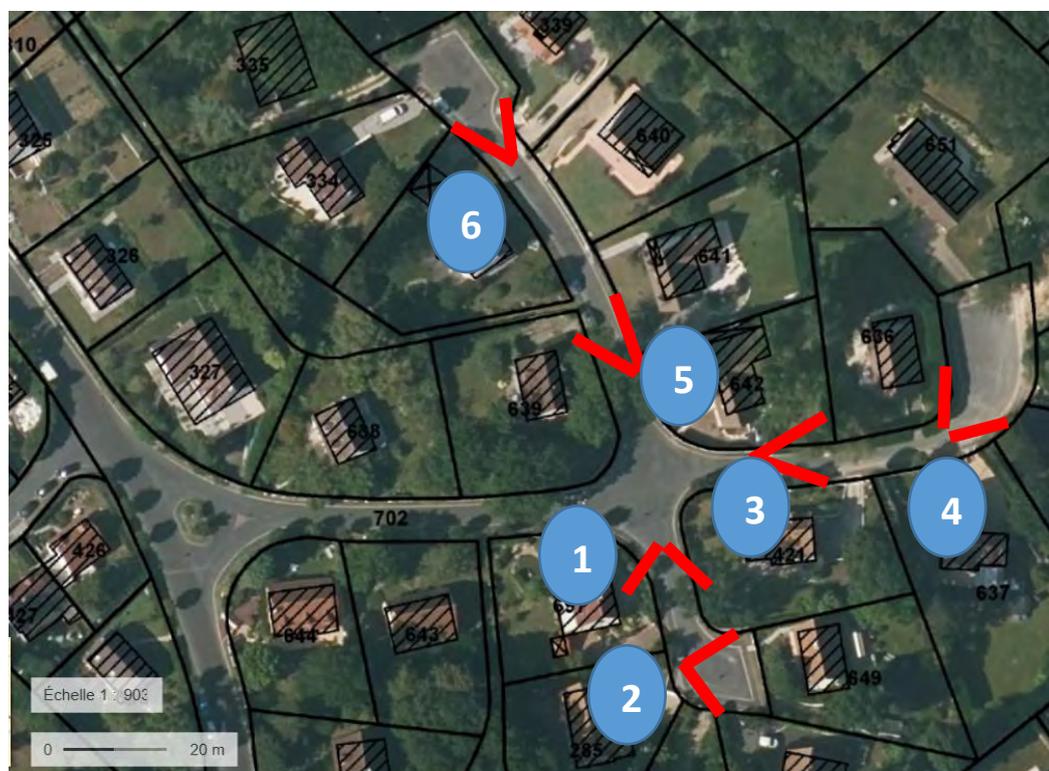
Les voies sont ouvertes à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien des voies :

L'état du revêtement des voiries et des trottoirs est globalement satisfaisant avec des raccords visibles suite à des interventions qui ont dû avoir lieu par le passé pour des travaux liés au passage de réseaux divers. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photographies de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de la voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée de Condé, allée Blanche de Castille, allée Montcrespin et rue Antoine de Gallaix : Localisation des prises de vues.



Source : Géoportail

Planche photographique allée de Condé

Photographie 1 : Accotement en herbe et voie en bon état.



Photographie 1 : Placette de retournement.



Planche photographique Blanche de Castille

Photographie 1 : Voie en bon état avec trottoir en herbe et enrobé planté de quelques arbres



Photographie 2 : Placette de retournement.



Planche photographique allée Montcrespin

Photographie 1 : Allée en bon état.



Photographie 2 : Allée avec toitoirs et placette de retournement



Allée Hélène Boucher :

A/ Situation



Source : Cadastre.gouv.fr



L'allée Hélène Boucher s'inscrit en section BP du cadastre, sur la parcelle 436 d'une superficie totale de 684 m² et dont les caractéristiques sont listées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BP	684	Voirie	684
Total en m²			684

L'allée Hélène Boucher appartient à l'Association Syndicale du lotissement « Plein Soleil ». La voie et les trottoirs sont à rétrocéder à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée « Allée Hélène Boucher » présente une longueur d'environ 75 mètres. La chaussée présente une largeur d'environ 4,00 mètres et un trottoir en herbe d'un côté, en enrobé de l'autre. Elle dessert un ensemble d'environ 10 pavillons.

L'allée est à double sens de circulation. La chaussée et le trottoir sont revêtus en enrobé noir. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage. Elle est en impasse et dispose d'une placette de retournement.

La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement satisfaisant. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de la voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Allée Hélène Boucher : Localisation des prises de vues.



Source : géoportail.

Planche photographique Allée Hélène Boucher

Photographie 1 : Voie en bon état avec trottoir d'un coté et bande enherbée de l'autre.



Photographie 2 : Placette de retournement.



Allée Léonard de Vinci :

A/ Situation cadastrale :



Source : cadastre.gouv.fr

L'allée Léonard de Vinci (voirie et trottoirs) s'inscrit sur 1 parcelle en section BO du cadastre pour une superficie totale de 525 m² et dont les caractéristiques parcellaires sont listées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BO	165	Voirie	525
Total en m²			525

L'allée Léonard de Vinci appartient à l'Association Syndicale du lotissement « Plein Soleil ». La voie et les trottoirs sont à rétrocéder à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée « Léonard de Vinci » présente une longueur d'environ 40 mètres. Il s'agit d'une voie en impasse, équipée d'une placette de retournement à son extrémité, et donnant sur la rue du Beau Larris.

La voie permet la desserte d'un ensemble résidentiel composé de 6 de maisons individuelles et présente une chaussée d'une largeur moyenne de 4,00 mètres et d'un trottoir de chaque côté de la voie d'environ de 1,00 à 2,00 mètres. Il n'existe pas de place de stationnement.

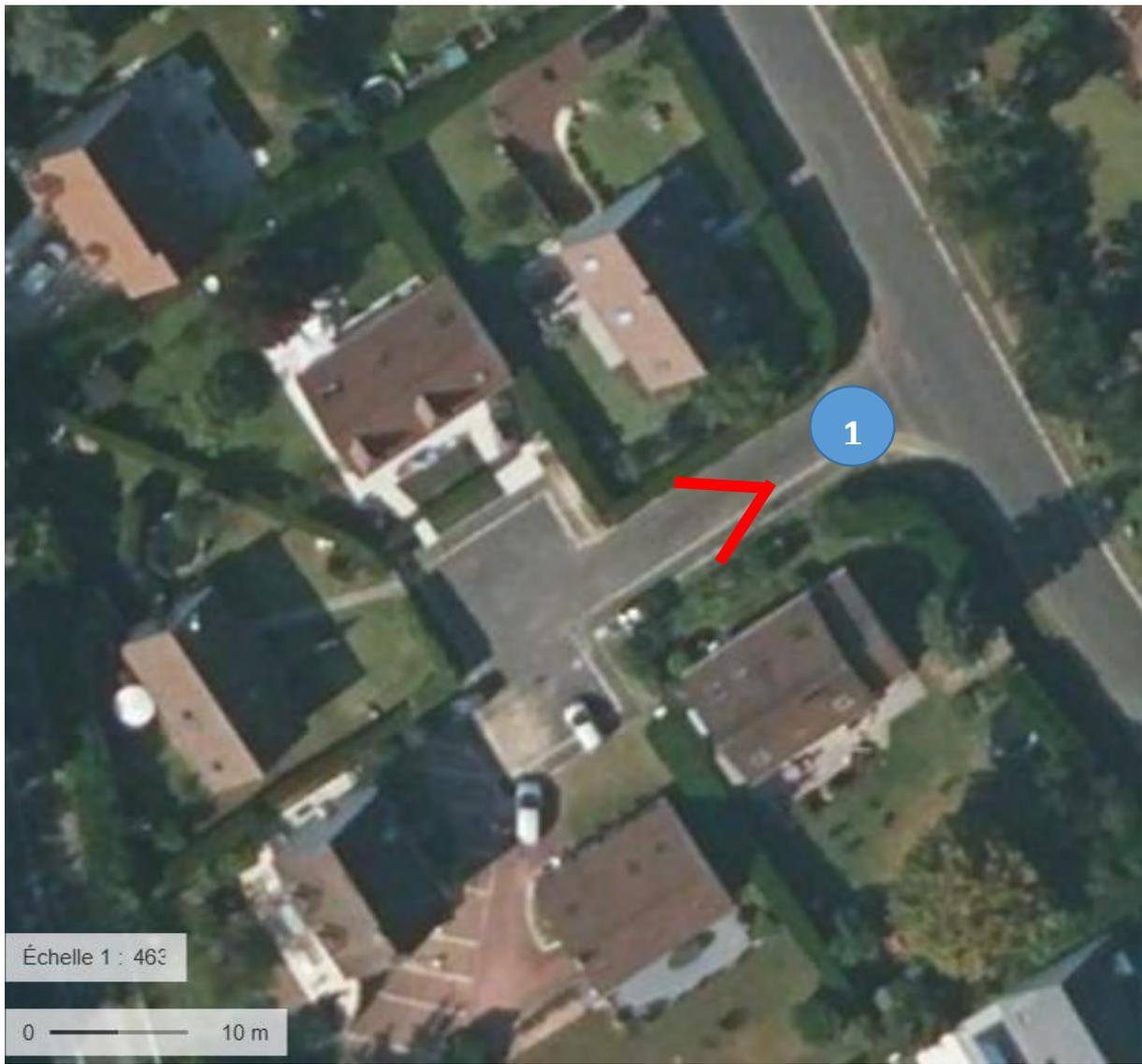
L'allée est à double sens de circulation. La voie est aménagée sans alignement d'arbres (quelques arbres ponctuellement). La chaussée et un des deux trottoirs sont revêtus en enrobé noir, le second étant enherbé. La voie est viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

La voie est ouverte à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains. Il s'agit d'une voie tertiaire de desserte pavillonnaire en impasse.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement satisfaisant. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photos de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de la voie.

D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :



Source Géoportail

Planche photographique. Allée Léonard de Vinci

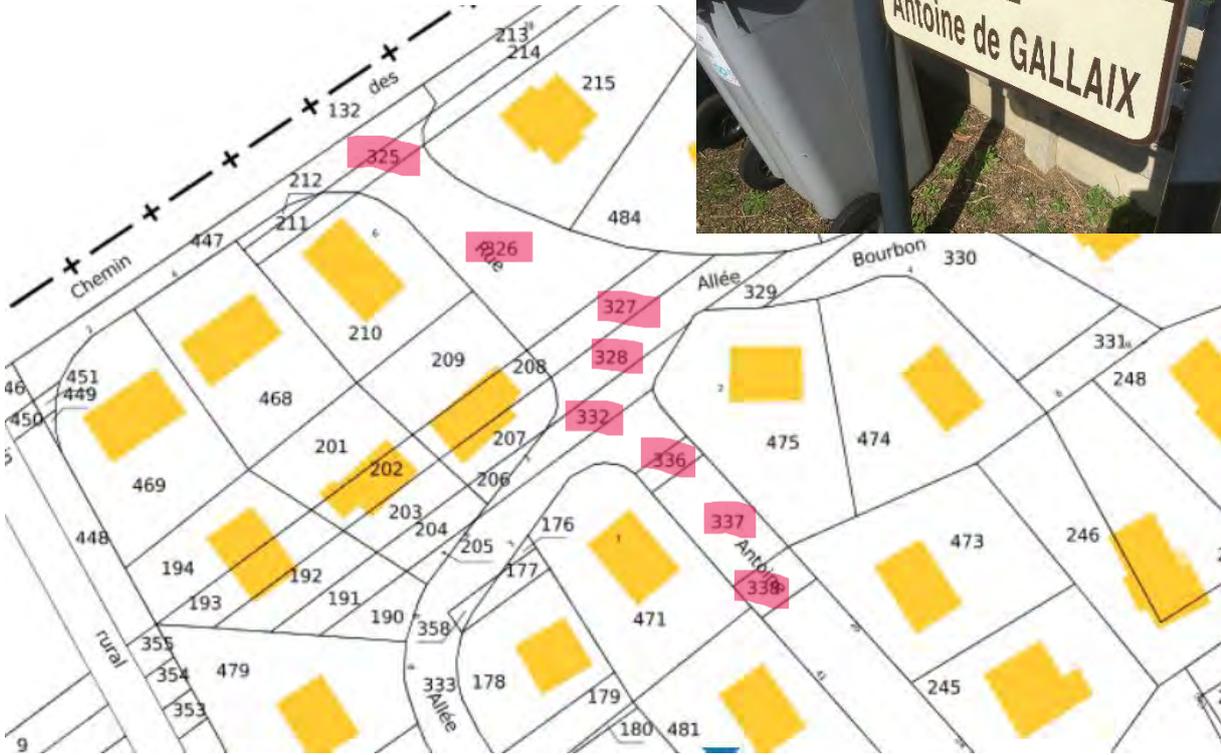
Photographie 1 : Placette de retournement. Voie en impasse.



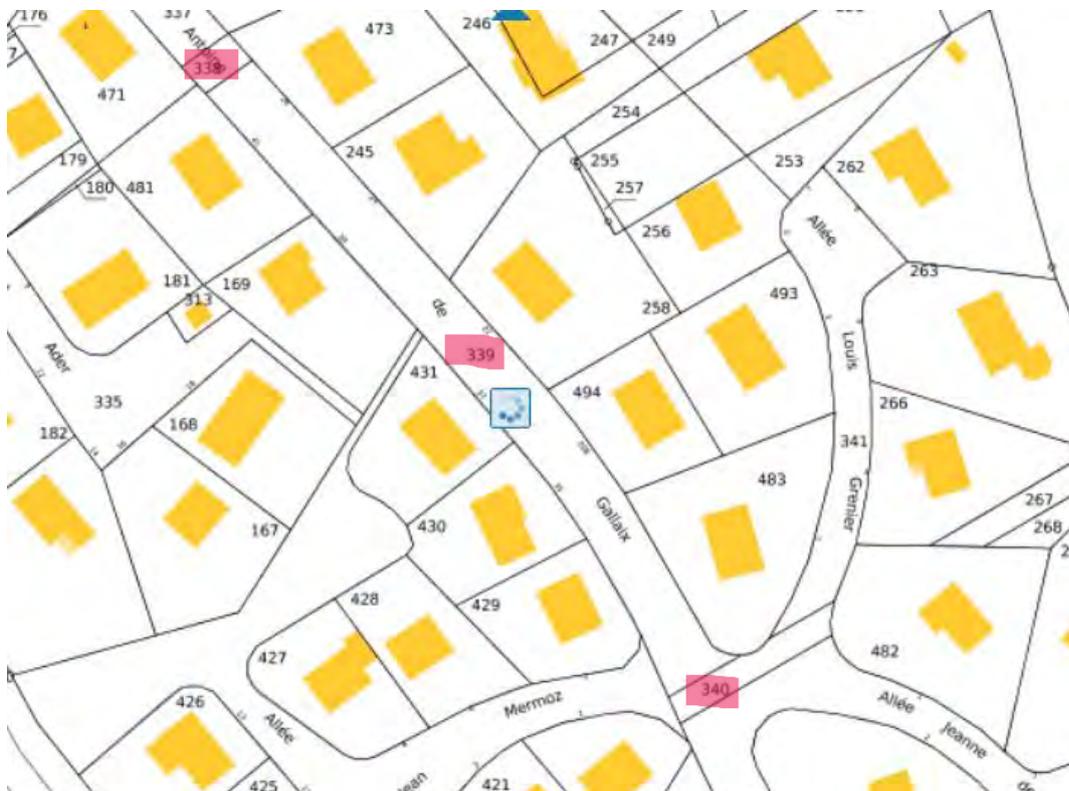
Source : Google street

Rue Antoine de Gallaix

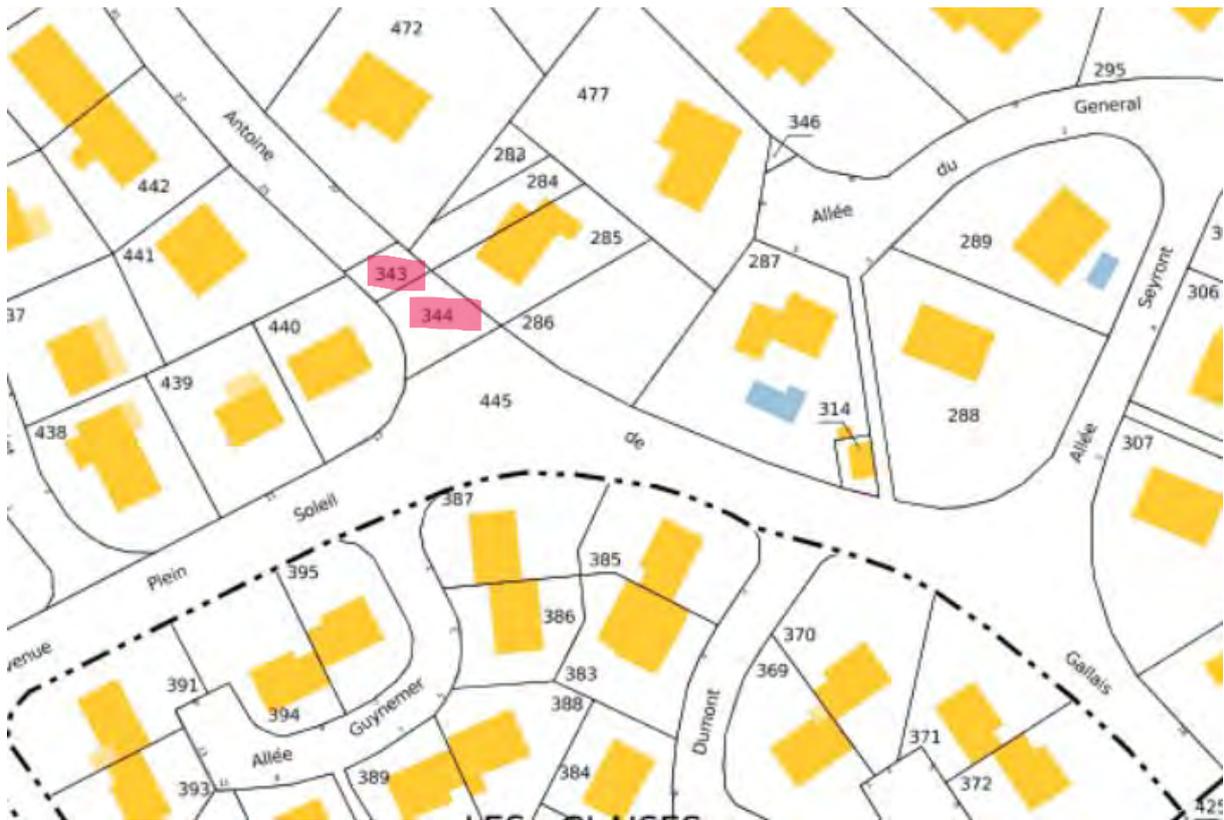
A/ Situation cadastrale



Source : cadastre.gouv.fr



Source : cadastre.gouv.fr



Source : cadastre.gouv.fr



Source : cadastre.gouv.fr

La voie concernée s'inscrit en section BO et BP du cadastre et regroupe plusieurs parcelles dont certaines sont constitutives d'autres voies à transférer. Les caractéristiques des parcelles spécifiques à la rue Antoine Gallaix et qui n'ont pas été visées précédemment sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Nature	Surface en m ²
BO	325	Voirie	56
BO	326	Voirie	570
BO	327	Voirie	171
BO	328	Voirie	230
BO	332	Voirie	150
BO	336	Voirie	37
BO	337	Voirie	56
BO	338	Voirie	67
BO	339	Voirie	1 440
BO	340	Voirie	169
BO	343	Voirie	74
BO	344	Voirie	185
BP	570	Voirie	65
Total en m²			3 270

La voie appartient à l'Association Syndicale du lotissement « Plein Soleil ». La voie et les trottoirs sont à transférer à la commune.

B/ Nomenclature de la voirie :

La voie privée dénommée «Antoine de Gallaix» présente une longueur d'environ 780 mètres pour une largeur de 6 m environ et des trottoirs de part et d'autre d'une largeur de 1,00 m à 2,00 mètres en enrobé ou engazonnés. Il s'agit d'une voie secondaire desservant différents ensembles pavillonnaires.

La rue est à double sens de circulation. La voie est revêtue en enrobé noir et viabilisée en termes de réseaux (assainissement, eau potable, électricité, gaz, télécommunications). Elle est dotée d'un éclairage.

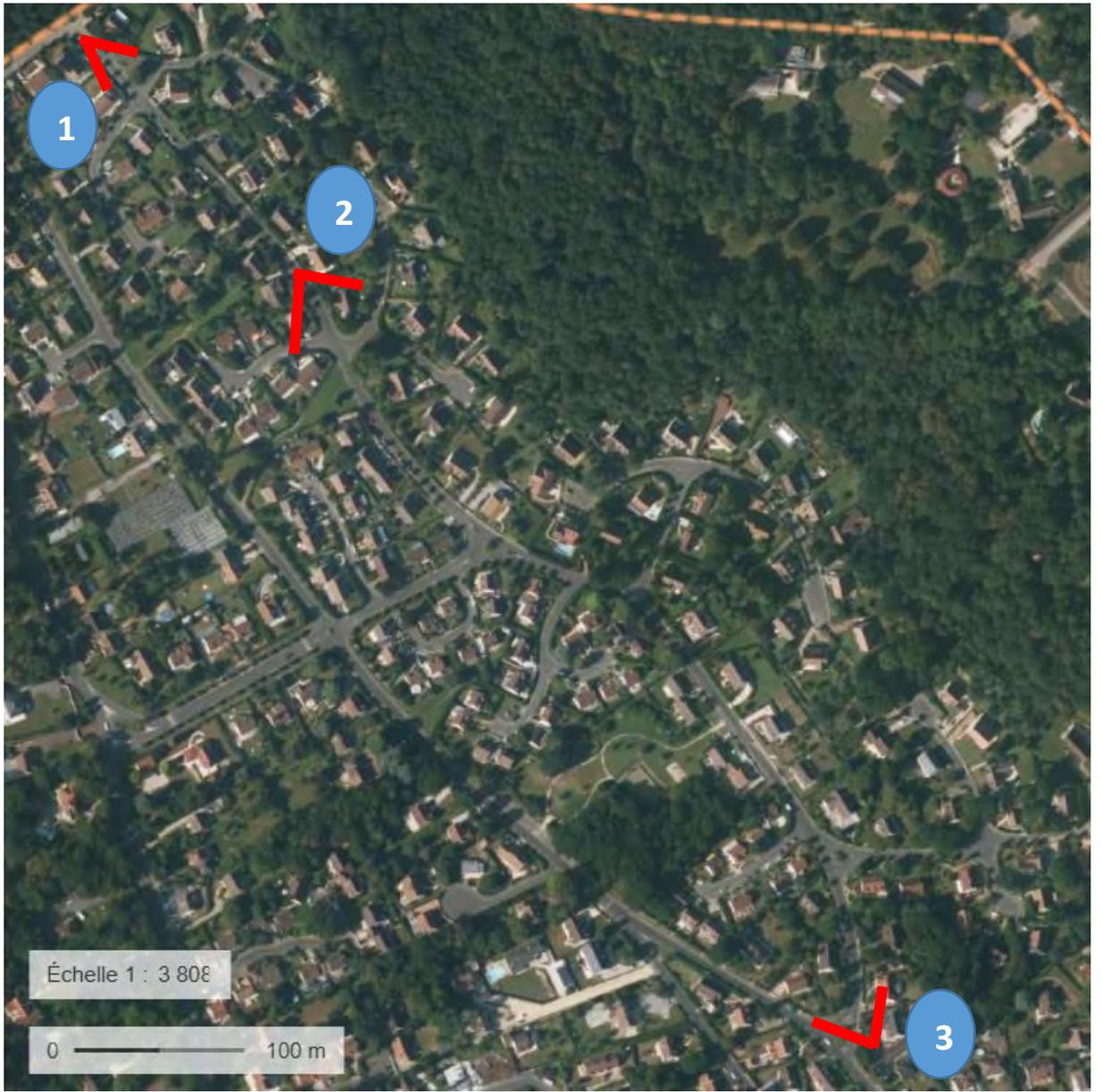
Les voies sont ouvertes à la circulation publique. Aucune barrière et aucun panneau n'indiquent l'interdiction d'entrer et de circuler pour les non-riverains.

C/ Etat d'entretien de la voie :

L'état du revêtement de la voirie et des trottoirs est globalement satisfaisant avec des raccords visibles suite à des interventions qui ont dû avoir lieu par le passé pour des travaux liés au passage de réseaux divers. Il n'y a pas de dégradation marquée et apparente. Les photographies de la page suivante permettent d'apprécier les caractéristiques et l'état de la voie.

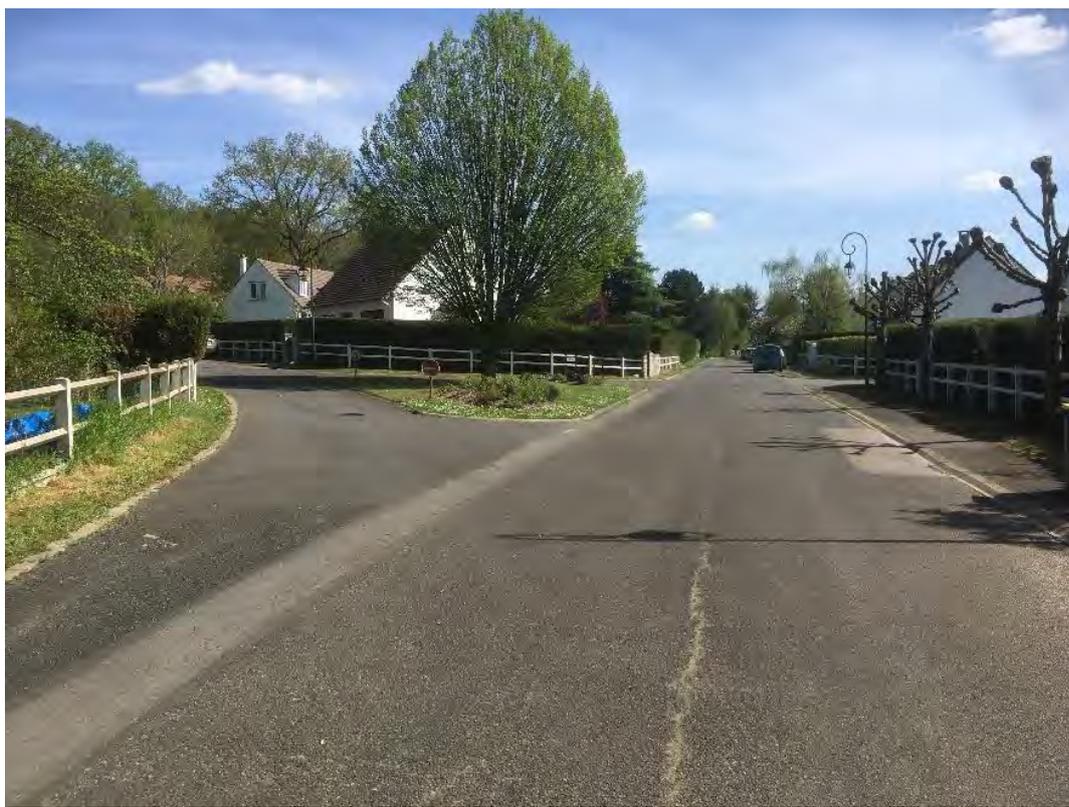
D/ Localisation des prises de vues et planche photographique :

Rue Antoine de Gallaix : Localisation des prises de vues.



Source : Géoportail

Planche photographique : Rue Antoine de Gallaix



Photographie 1 : Voie en bon état. Eclairage et quelques arbres le long de la voie



Photographie 2 : Vue au niveau du croisement avec la rue Jean Mermoz et Louis Grenier.



Photographie 3: Vue à partir de la rue du Beau Larris.

7-SYNTHESE-CONCLUSION.

Les caractéristiques de l'ensemble des 33 voies à rétrocéder sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Nom de la voie	Superficie A transférer	Linéaire	Largeur totale moyenne	Type
Allée Eglantine	1 339 m ²	125 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Allée de la Sablière	886 m ²	75 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Allée des Genets	984 m ²	75 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse
Allée des Cerfs et des Biches	3 684 m ²	255 m	8 m	Voie tertiaire
Allée du Renard	759 m ²	60 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse
Allée Saint-Hubert	3 135 m ²	230 m	8 m	Voie secondaire Desserte pavillonnaire.
Allée des Chevreuils	996 m ²	125 m	8 m	Voie tertiaire.
Allée des Fougères	2 523 m ²	280 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Allée de Sylvie	1 129 m ²	125 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Rue Saint-Exupéry	1 470 m ²	155 m	8 m	Voie tertiaire
Allée des Merisiers	340 m ²	30 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Allée des Jonquilles	3 278 m ²	250 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Rue de la Cannerie	2 412 m ²	240 m	8 m	Voie secondaire Desserte pavillonnaire.
Impasse de la Mardelle	475 m ²	58 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse
Allée du Grand Jardin	773 m ²	70 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Clos Saint-Martin	490 m ²	150 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Le Clos des Pins	641 m ²	60 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Allée de la Thève	127 m ²	150 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Allée des Bouleaux	1 127 m ²	100 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Rue des Marais	802 m ²	260 m	8 m	Voie tertiaire
Allée "Pierre Loti	462 m ²	60 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Allée de Bourbon	2 005 m ²	115 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Allée Clément Ader	1 352 m ²	112 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Allée Jean Mermoz	1 015 m ²	90 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Allée Louis Grenier	820 m ²	100 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Allée Jeanne de Belloy	2 085 m ²	70 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Allée Louis Blériot	801 m ²	85 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse.
Rue du Général Mangin	5 998 m ²	750 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse
Allée Séroux de Bienville		220 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse
Av. Plein Soleil et Gallaix				
Allée Guynemer	2 218 m ²	70 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse
Allée Santos Dumont		100 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse
Allée Morne		40 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse
Allée de Condé	6 360 m ²	40 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse
Allée Blanche de Castille		200 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse
Allée Montcrespin (Rue A Gallaix)		100 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse
Allée Hélène Boucher	684 m ²	75 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse
Allée Léonard de Vinci	525 m ²	40 m	8 m	Voie tertiaire. Impasse
Rue Antoine de Gallaix	3 270 m ²	780 m	9 m	Voie secondaire
TOTAL	54 965 m²	3 294 m	8 m	Tertiaire essentiellement

Les différentes voies sont ouvertes à la circulation publique. Elles sont globalement dans un état satisfaisant à bon, desservies par les réseaux divers et éclairées. La majeure partie des voies à transférer dessert des habitations, quelques voies servent desserte à plusieurs ensembles pavillonnaires. Il s'agit essentiellement de voiries tertiaires dont une grande partie sont en impasse.